

OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI©07/2023 • www.oai.lu

N° 4

2023

Impressum

Éditeur

publié par l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils).

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

www.maisonmoderne.com

Maison Moderne est utilisée sous licence par MM publishing and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique

José Carsí, Julie Kotulski

Contribution

Sophie Dubois

Coordination

Michelle Balabanov

Photos

OAI, Maison Moderne

Photos en couverture

Marie Russillo
(Maison Moderne)

Impression

Imprimerie Reka

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux 2000 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.

Les magazines et les anciens bulletins d'information de l'OAI sont consultables dans la médiathèque du site www.oai.lu.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source Mag OAI4 (www.oai.lu).

Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,
Présidente, Architecte



Marc Feider,
Vice-président,
Ingénieur-conseil



Patrick Nosbusch,
Trésorier,
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany,
Secrétaire, Architecte



Gilles Christnach,
Membre, Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte



Steve Weyland,
Membre, Architecte



Pierre Hurt,
Directeur



Yann Jegu,
Directeur-adjoint



Éditorial Qui va devenir le (la) prochain(e) « Bauminister(in) »
avec licence pour créer un « Baurecht » au Luxembourg ?

« Baurecht » au Luxembourg : il s'agit d'établir un véritable code de la construction, qui structure, hiérarchise et surtout assure la cohérence de tous les textes applicables en la matière (comme par exemple : le code du travail)!

Ainsi, nous ne pouvons plus nous passer d'un(e) « Bauminister(in) » qui aura les compétences en la matière dans l'intérêt de tous.

Il ne s'agit pas de mettre toutes les administrations et procédures sous sa seule responsabilité, mais bien de garantir une réponse unique, fluide des pouvoirs publics au bénéfice des maîtres d'ouvrage et acteurs du secteur privé.

Ensuite, il faut légiférer moins, mais mieux, avec l'apport des acteurs du terrain. Et surtout, favorisons la normalisation à l'initiative du secteur de la construction.

Les maîtres d'ouvrage doivent prendre conscience qu'une programmation détaillée et une conception poussée et intégrale, selon la méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI », sont les conditions sine qua non d'une réalisation efficiente, rapide et soucieuse des investissements tout en garantissant un cadre de vie durable et de qualité.

Le temps de la phase de conception qui se prolonge encore en phase chantier, source de modifications, de risques accrus d'erreurs, et donc de coûts supplémentaires, est révolu. Il faut figer le projet avant de commencer sa construction.

Il est indispensable que les maîtres d'ouvrage procurent les ressources nécessaires aux concepteurs en valorisant leurs missions.

Enfin, ils doivent adapter leurs procédures d'attribution des missions aux concepteurs à la réalité des structures et des expériences des bureaux établis au Luxembourg.

Avec nos partenaires du secteur, nous rappellerons au formateur du futur Gouvernement que le secteur public doit assurer son rôle de maître d'ouvrage exemplaire, en établissant aussi un code de la qualité architecturale et technique !



Pierre Hurt,
Directeur

Élections législatives 2023

06

La Vie de l'Ordre



Table ronde du 19.06.23
au Forum Da Vinci

Le baromètre du secteur

32

Parole à

François Bausch, Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics, Michelle Friederici,
présidente de l'OAI & Marc Feider,
vice-président de l'OAI



Tribune libre

Le Cadastre, une institution bicentenaire au service de la modernité

40

Espaces d'une vie

Rob Krier, architecte et membre honoraire de l'OAI



Jurisprudence	48
Assurance	50
BIM	52
MOAI	56

Concours et résultats

Concours : extension
du CIPA Beim Klouschter
à Howald & « Glamping Cabins »



Projet de « Glamping Cabins »
par SAHARCHITECTS

Mon projet préféré

La passerelle cycliste du pont Adolphe
par Corinne Cahen, ancienne Ministre
de la famille et de l'Intégration



Actualités : luca ; Formations continues OAI ; OAI	68
----------------------------------------------------	----

#YoungPlannersOAI	70
-------------------	----

Découvrez l'analyse de nos propositions par les partis politiques en lice pour les élections législatives !

Élections législatives 2023

Analyse des propositions OAI par les partis politiques – présentées par ordre chronologique de réception par l'OAI

Alors que les élections législatives de 2023 se profilent, l'OAI a souhaité apporter sa contribution et nourrir les réflexions autour des thématiques décisives pour l'avenir de notre société.

Il s'agit de porter le regard des concepteurs qui façonnent notre espace de vie, en tant que maîtres d'œuvre dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Transmis le 22 décembre 2022 aux partis politiques en lice, le programme OAI pour les élections législatives 2023 a été présenté entre janvier et mars 2023 lors de sept réunions très constructives avec les partis actuellement représentés à la Chambre des députés.

Ces sept partis nous ont adressé leur analyse de nos propositions et les suites qu'ils entendent y apporter dans leur programme électoral. Elles sont reprises dans le présent dossier par ordre chronologique de réception par l'OAI.

Après les élections, celle-ci veillera à concrétiser une mise en œuvre efficiente et dynamique des intentions politiques en la matière.

Les propositions de l'Ordre seront notamment adressées au formateur du futur Gouvernement afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'accord de coalition.

Une fois le Gouvernement composé, l'OAI demandera des entrevues avec les Ministres chargés des dossiers touchant plus particulièrement à notre cadre de vie pour la mise en application concrète de nos propositions.



En savoir plus sur le programme OAI des élections législatives 2023

Analyse de propositions de l'OAI par **Piraten**

Notre société se retrouve, aujourd'hui, en présence de crises multiples (logement, énergie, inflation, pénurie de main-d'œuvre et de matériaux de construction et, avant tout, crise climatique) – certains parlent même de polycrise. Ces crises et pénuries se manifestent dans un grand nombre de branches et affectent aussi, sans exception, les professionnels de l'OAI.

Force est de constater que la crise du logement touche directement le bien-être des gens, car tout le monde a besoin d'un toit. Cette crise, qui trouve origine dans une pénurie de logements – causée, elle, par une pénurie de ressources matérielles aggravée par une croissance démographique démesurée – pose un frein à l'économie entière du pays et est en même temps un symptôme de sa formidable croissance économique.

C'est dans ce contexte que l'OAI remplit une mission cruciale, car les professionnels regroupés en son sein agissent selon des règles et des principes déontologiques et techniques censés protéger la société. Nous partageons tout à fait votre point selon lequel les maîtres d'ouvrages publics doivent faire figure d'exemple et créer des projets pionniers dans la construction durable. L'acteur public, encadré par la politique, justement, doit agir à la fois activement et de manière responsable dans ce domaine. Même dans un contexte de crise, nous devons éviter un nivellement vers le bas en ce qui concerne la qualité du bâti, car tout le monde a le droit de vivre dignement.

Les Pirates sont prêts à emprunter des voies nouvelles, surtout en matière d'aménagement du territoire, où il faut compléter

l'approche quantitative par une approche qualitative et durable. À cet égard, nous aimerions introduire le concept d'une taxe CO₂ négative (baptisée « Klimabonus ») visant à récompenser un comportement de renoncement. Dans cet ordre d'idées, notre parti s'oppose clairement à un agrandissement des périmètres constructibles et préconise, par ailleurs, des projets économiques qui soient adaptés à nos ressources, à notre territoire, bref, au profil de notre pays. Notre programme électoral retient l'approche de la sobriété heureuse (« Suffizienz » en allemand), car nous sommes conscients que nous devons adapter notre manière de faire les choses : privilégier la qualité à la quantité et le long terme au court terme. Il faudra utiliser nos ressources physiques et intellectuelles de manière intelligente, en privilégiant le recours à la digitalisation et aux procédures digitales. Retenons comme exemple le guichet digital unique pour les PAP et les autorisations de construction. Enfin, il nous importe de rappeler que ce ne sera que tous ensemble – acteurs publics, acteurs privés et acteurs politiques – que nous pourrons faire face aux multiples crises qui sévissent d'ores et déjà au Luxembourg. Chaque acteur devra faire de son mieux pour affronter les défis qui nous guettent au bénéfice de la société tout entière.



Sven Clement,
Spëtzekandidat



Marc Goergen,
Coordinateur

Analyse des propositions de l'OAI par l'ADR

La crise du logement doit être résolue dans les meilleurs délais. À notre avis, l'explosion démographique (STATEC) en est la principale raison. Ainsi, la discussion autour du logement doit impérativement tenir compte de différentes options pour le développement et la croissance économiques du Luxembourg.

L'ADR adopte une approche libérale pour aborder cette crise. La bureaucratie doit être réduite et la liberté contractuelle des différents acteurs doit être respectée. Afin d'encourager et de faciliter la location, l'ADR introduira quelques changements législatifs afin de permettre la location pour des périodes déterminées moyennant l'abolition de la prorogation légale, l'allègement de quelques dispositions dans le droit des successions des sociétés, entre autres. L'ADR ne tolère aucune entrave au droit à la propriété, y inclus par la voie de nouvelles taxations prohibitives (impôt foncier, mobilisation, non-occupation ou autres). Dans toute la mesure du possible, il faut laisser à chacun la liberté de construire selon ses propres idées et préférences, sans imposer des critères trop contraignants comme ceux relatifs à l'isolement énergétique. L'ADR encourage la construction valorisant l'esthétique, l'imagination et l'art tout comme il désire préserver le caractère des localités luxembourgeoises.

Comme il ne fait aucun doute que les promoteurs privés construisent plus vite, moins cher et mieux qu'une entreprise ou un promoteur public, l'ADR privilégiera le recours au secteur privé, respectivement à des partenariats public-privé.

Pour permettre l'accès à des logements abordables, l'ADR propose entre autres de réduire la TVA sur les logements de 17% à 3% afin d'encourager les investisseurs, de rétablir l'ancien amortissement fiscal accéléré, d'introduire une garantie de l'État pour le financement à 100% d'un logement sur la base d'une épargne régulière ou d'un plan d'épargne-logement. Des mesures additionnelles et généreuses doivent faciliter un premier accès à une propriété immobilière.

Les professions et métiers dans le secteur de la construction doivent être valorisés et la formation améliorée.

L'ADR entend respecter l'autonomie communale en matière de construction, ce qui n'exclut pas une certaine harmonisation pour permettre une meilleure réglementation dans ce domaine.

The logo for ADR (Association des Démocrates Républicains) features the lowercase letters 'adr' in a bold, red, sans-serif font. Below the letters, there are two horizontal lines: a blue one on top and a red one on the bottom, both slightly curved.

Fred Keup,
Président,
Spëtzekandidat

Analyse des propositions de l'OAI par **déi Lénk**

déi Lénk



Gary Diderich,
Co-porte-parole



Carole Thoma,
Co-porte-parole

Le parti déi Lénk ne désignera pas de tête de liste nationale, mais des têtes de liste par circonscription. Au moment de l'impression, celles-ci n'étaient pas encore publiques.

déi Lénk souscrit en grande partie aux propositions élaborées par l'OAI notamment en ce qui concerne les idées sur la lutte contre la crise du logement, la sobriété énergétique et un urbanisme durable.

Les urgences environnementales imposent de décarboner rapidement nos modes de production et de vie et de réduire notre consommation de ressources. La sobriété sera un pilier fondamental pour y arriver, notamment dans les secteurs du logement et de l'aménagement de nos quartiers et villages. Dans ce contexte, l'abandon du «tout voiture» constitue l'une de nos priorités. Il faudra concevoir des quartiers sans voitures, afin d'économiser des ressources, de libérer de l'espace pour des activités sociales et écologiques et de favoriser la mobilité douce et en commun.

La place importante réservée à la voiture individuelle conditionne fortement les projets de construction de logements et fait augmenter les prix. Il s'agira de mettre en place un système de partage de voitures unique et public à travers tout le pays à commencer par les grandes villes afin de donner un accès universel à toutes et à tous à une voiture individuelle en cas de besoin.

La réhabilitation des «passoires thermiques» fait depuis toujours partie de nos revendications phares et figurera en haut de la liste des priorités politiques dans notre programme pour les élections de 2023. Nous visons une rénovation de l'entiereté du parc immobilier pour obtenir un niveau A, B, C ou D (classe énergétique) d'ici 2050, à commencer par le parc des logements publics. Les rénovations énergétiques de bâtiments plus anciens représentant un coût

d'investissement important, nous estimons qu'il est primordial de créer un programme de financement public massif afin d'impliquer les ménages à revenus plus modestes. Des modèles de financement prenant en compte le revenu devront ainsi être développés et un financement public à 100 % pour certains projets devra être envisagé.

Finalement, la lutte contre la crise du logement abordable devra être menée à tous les niveaux. Nous voulons d'abord mobiliser les logements disponibles et laissés vacants ainsi que les terrains non construits utilisés à des fins spéculatives. Les logements vacants devront être rendus utilisables via une location sous gestion sociale ou communale. Les terrains non construits pourront accueillir des logements modulables pour une durée prédéterminée (5 ou 10 ans) pour être exempts de la taxation. Ensuite, il faudra accélérer la création de logements publics abordables, soit par l'acquisition de logements existants par les communes ou promoteurs publics, soit par la construction de nouveaux logements, à commencer sur les terrains publics, notamment les friches industrielles. Dans ce contexte, nous voulons favoriser la conception de projets plus audacieux et expérimentaux d'un point de vue architectural et urbanistique, fusionnant les formes écologiques et intégrant le patrimoine bâti pour minimiser les coûts environnementaux.

Analyse des propositions de l'OAI par le CSV

Nous sommes d'accord avec l'OAI quant à la nécessité d'œuvrer ensemble pour un «réel bien-être» et aussi pour une vision holistique de l'avenir de notre pays et de ses citoyens, notamment en ce qui concerne le logement, la préoccupation première de nos concitoyens. L'OAI parle d'un «changement de paradigme». Nous pensons qu'il faut au moins changer de politique pour surmonter les blocages au sein de la majorité. Car l'immobilier se trouve quasiment à l'arrêt. Des décisions politiques comme l'amendement à la loi sur le bail à loyer, le projet de loi N°7937 quant au logement abordable proposé comme amendement à la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'aide au logement ont encore aggravé la situation en décourageant les investissements, notamment dans le locatif privé. Ces décisions vont décourager les promoteurs publics à s'investir dans le locatif abordable.

L'objectif du CSV reste «Een Doheim fir jiddereen». Pour redynamiser l'immobilier, une action politique conséquente, robuste, responsable et immédiate s'impose. Nous proposons une augmentation massive de l'offre. Nous voulons construire davantage en élargissant le périmètre de construction. Nous voulons construire plus vite avec moins de bureaucratie. Nous voulons plus de logements sociaux en faisant appel à des promoteurs privés. Nous voulons agir sur la demande en construisant moins cher via une augmentation du crédit d'impôt «Belligen Akt» à 50 000 euros et du plafond de la «TVA Logement» à 100 000 euros. Et nous voulons des prêts abordables en doublant le montant maximal des intérêts débiteurs

déductibles sur les logements en propriété.

Concernant les propositions de l'OAI, nous plaidons aussi depuis des années pour un seul et unique ministère de l'Aménagement du territoire avec un esprit transversal. De surcroît, nous pensons qu'il faut simplifier nos procédures en la matière, en particulier celles de l'environnement. Le silence du ministère endéans un certain délai doit valoir accord. Nous soutenons pour le reste la création d'un «guichet unique logement». Et pour mieux coordonner la création de logements abordables, nous proposons une structure nationale «Myolemmes» dotée elle aussi de compétences transversales.

Quant à l'innovation, nous proposons la numérisation des autorisations de construire, l'autorisation de baux pour la location de terrains à court et moyen terme pour des logements modulaires, la construction de logements temporaires et provisoires, la création de villages de «tiny houses» dans certains lieux adaptés ainsi que le regroupement des normes de construction dans la loi concernant l'aménagement communal.

L'OAI note à juste titre que la qualité de vie est «basée sur des valeurs communes» et une «vue d'ensemble pour nous tous». Nous aimerions y ajouter l'action politique et sociétale commune. «Il n'y a rien de bon, sauf si on le fait.»



Luc Frieden,
Spëtzekandidat



Elisabeth Margue,
Présidente



Claude Wiseler,
Président

Analyse des propositions de l'OAI par **déi gréng**

Depuis que déi gréng a pris la responsabilité pour la politique du Logement, un changement de cap a été entamé. Ancrage du droit au logement dans la nouvelle constitution, réalisation de ce droit à travers une augmentation massive de logements publics abordables et durables ainsi qu'un meilleur encadrement du marché privé – voilà autant de mesures que nous avons lancées.

Depuis de longues années déjà, le prix du logement est un défi énorme pour notre société et notre économie. Aussi les ménages à revenus modestes sont-ils poussés au-delà de leurs ressources économiques et, même pour la classe moyenne, l'accès à la propriété est devenu plus difficile. Ces derniers mois, la hausse des taux d'intérêt diminue encore davantage la capacité de financement des ménages. De surcroît, les problèmes persistants d'approvisionnement et l'inflation des coûts de production mettent sous pression les entreprises du secteur immobilier et de la construction.

Dans ce contexte de crise, osons réimaginer notre façon de planifier et de construire. Inspirons-nous de l'initiative Nouveau Bauhaus européen pour réconcilier construction, protection du patrimoine et transition écologique. Favorisons des quartiers denses aux chemins courts et libérés autant que possible des véhicules motorisés. Misons sur une construction qui favorise la circularité et la rénovation plutôt que la démolition. Mobilisons les terrains constructibles en accélérant les procédures et en brisant les stratégies de rétention des terrains.

Les propositions de l'OAI sont très pertinentes et devraient guider

la politique du prochain gouvernement en matière de logement. Elles sont une contribution importante au débat politique et devraient être un point de départ pour un débat de société plus large sur notre modèle économique et notre façon de vivre. Pour cela, il aura besoin des professionnels de la construction, de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



Sam Tanson,
Spëtzekandidatin



Djuna Bernard,
Présidente



Meris Šehović,
Président

Analyse des propositions de l'OAI par le DP

Le DP salue les propositions de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils en vue des élections législatives, qui en effet recourent en grande partie ses propres positions. Par ailleurs, les différentes entrevues avec l'OAI au fil des derniers mois ont donné lieu à un échange d'idées constructif, nourrissant la réflexion au sein du Parti Démocratique en la matière et inspirant l'élaboration du programme électoral.

Le logement figure sans doute parmi les enjeux les plus importants au Luxembourg, tant d'un point de vue d'équité et de cohésion sociale que d'un point de vue d'attractivité du pays. Si pendant des années l'offre a peine à satisfaire la demande, depuis le début de la guerre en Ukraine la situation s'est renversée. Une augmentation importante des prix de l'énergie et de la construction, et un relèvement des taux d'intérêt ont amené une chute de la demande et risquent de provoquer une baisse considérable de l'activité dans la construction.

Le DP estime que la main publique devrait augmenter ses efforts pour créer des logements publics, en particulier dans le contexte actuel. Il s'agit de substituer, en partie du moins, les investissements privés, en achetant des projets sur le marché privé, via notamment des appels d'offres d'envergure, et en viabilisant prioritairement les terrains en main publique, tout en créant des synergies avec le secteur privé.

Pour mobiliser les moyens financiers nécessaires, le DP propose la création d'un « Fonds citoyen », dans lequel chaque citoyen a la possibilité d'investir, et qui finance la création de logements abordables.

De plus, le DP s'exprime en faveur d'une orientation plus poussée des investissements du Fonds de compensation commun au régime général de pension dans des projets de logement abordable au Luxembourg.

Quant aux mesures structurelles, le DP estime qu'il revient une importance singulière à la simplification et numérisation des procédures. Dans ce cadre, le DP propose de regrouper toutes les compétences et procédures au sein d'un même ministère, ce qui promet de débureaucratiser les procédures d'autorisation.

De plus, le DP plaide en faveur d'une stratégie nationale en matière de formation et de recrutement de main-d'œuvre qualifiée. À noter que dans le contexte actuel, il importe particulièrement d'éviter la réorientation conséquente dans d'autres secteurs d'une main-d'œuvre d'ores et déjà en pénurie, en stabilisant le marché par les mesures évoquées ci-dessus.

Bien que la taille du présent article ne permette pas de traiter de tous les points soulevés dans le programme de l'OAI, il y a pourtant lieu de souligner que le DP peut se rallier à bon nombre d'autres points y évoqués, tels que le développement d'une construction circulaire et durable, la promotion de l'innovation, des formes de construction expérimentales et des modèles d'habitation alternatifs, la mobilisation du foncier constructible en friche, la flexibilisation d'utilisation des terrains en réduisant la durée minimale du bail emphytéotique afin d'y installer des constructions modulaires, ou encore le besoin de soutenir les communes à contribuer à la création de logements sur leur territoire.



Xavier Bettel,
Spëtzekandidat



Lex Delles,
Président

Analyse des propositions de l'OAI par le **LSAP**



Paulette Lenert,
Spëtzekandidatin



Dan Biancalana,
Président



Francine Cloesener,
Présidente

De manière générale, le LSAP partage en grande partie les propositions développées par l'OAI. En effet, la plupart des sujets abordés coïncident avec les principales préoccupations du parti socialiste, dont entre autres le bien-être et la santé des citoyennes et citoyens, la crise du logement, le changement climatique, la simplification administrative et la coopération transfrontalière.

En premier lieu, l'OAI se prononce en faveur d'une « sobriété heureuse » et un « réel bien-être au lieu du profit à court terme et du consumérisme ». Depuis plusieurs années, le LSAP promeut l'idée d'intégrer le bien-être comme étant le fil conducteur du budget de l'État. Cela nous permettrait de passer d'une réflexion purement quantitative à une politique budgétaire fondée sur des données probantes et axée sur des résultats. La Nouvelle-Zélande a revu son budget dans ce sens en 2019, une voie que le Luxembourg devrait suivre.

Nous partageons l'observation que la crise du logement est « encore et toujours le majeur défi pour l'équité sociale et à terme la compétitivité économique du Luxembourg ». Le foncier étant un facteur essentiel de la flambée des prix, il est important d'explorer de nouvelles pistes pour mobiliser les terrains. La Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a élaboré un projet de loi qui prévoit entre autres l'introduction d'un impôt national à la mobilisation de terrains. Le LSAP espère également que le projet de loi introduisant le concept du « Baulandvertrag », déposé en 2017, puisse être voté dans les meilleurs délais.

Au niveau de la simplification administrative, à côté d'un guichet unique et d'une meilleure lisibilité du PAG, le LSAP propose l'introduction d'une procédure d'autorisation électronique (Digital Baugeneemegung) pour tout ce qui concerne les bâtisses ou encore le développement de terrains. Cette procédure digitale permettrait plus de transparence, plus de facilité pour les maîtres d'ouvrage et un gain de temps considérable si toutes les administrations concernées y étaient activement impliquées.

En ce qui concerne la crise climatique, il est primordial de réduire les consommations et, par conséquent, les productions excessives. Pour que ce changement de paradigme puisse aboutir, il est primordial d'impliquer les citoyennes et citoyens, en instaurant des participations citoyennes à l'instar du Klima-Biergerrot. Dans la logique d'une sobriété énergétique, nous encourageons un système promouvant la qualité des produits tout en poursuivant la stratégie d'une économie circulaire. Dans ce contexte, il convient de nommer l'initiative « Product Circularity Data Sheet » et le groupement d'intérêt économique Neobuild, encourageant notamment la construction durable et la construction 4.0.

Rétrospectives sur les nombreuses actions de l'OAI entre février 2023 et juin 2023 : concertations avec les instances publiques, avis sur les projets de loi, sensibilisation du public et des jeunes à nos professions...

La Vie de l'Ordre

2
0
2
3



19.06.2023

Manifestation

Wer übernimmt das zukünftige Bauministerium?

Die „Jungen“ Parteivertreter und die YoungPlannersOai traten selbstbewusst auf, als sie sich am 19.06.2023 zum Rundtischgespräch im Forum Da Vinci einfanden. Das Ziel war es, nun, im Wahljahr 2023, mit „The Next Generation“ über deren Zukunftserwartungen,

-wünsche und Sichtweisen zu sprechen und deren Meinung über die 12 speziell zu den Wahlen 2023 aufgesetzten Leitlinien des OAI zu erfahren.

Der Hausherr, Pierre Hurt, begrüßte die 7 Vertreter:innen der Jungen Parteien,

die 2 Vertreterinnen der YoungPlannersOai, Prof. Dr. Florian Hertweck, Architekt und Direktor des Masters in Architektur der Uni Luxemburg, Michelle Friederici sowie Marc Feider, und die über 70 Gäste, die sich zu der Veranstaltung eingefunden hatten.

Vorbereitend sollten sich die Politiker über ihre Vision Gedanken machen.

Michael Agostini, (DP)

Vision: Er sieht die Orientierung am nationalen Ressourcenverbrauch als falsch. Sozialsystem braucht Wachstum, aber mit nachhaltigen Qualitätsmerkmalen

Fabricio Costa (déi gréng)

Vision: In einer nicht rein auf Wachstum des PIB setzenden Wirtschaftsform, in eine klimaneutrale Zukunft.

Mathis Godefroid (Piraten)

Vision: Kein Verdammen des Wachstums, er hätte beispielsweise das Ziel, dass Luxemburg Vorreiter bei der Mikrochip-Produktion wird.

Max Molitor (LSAP)

Vision: ökonomisch gesehen sieht er die Grenze des Wachstums. Der Mensch gehört in den Mittelpunkt, in dem der reine Kapitalismus des freien Marktes falsch ist.

Tania Mousel (déi Lénk)

Vision: Weg vom Kapitalismus, andere Bewertungsmaßstäbe, zum Beispiel: den Happiness-Index.

Luc Theisen (CSV)

Vision: Keiner soll durchs soziale Raster fallen, jeder, der arbeiten will, soll davon leben können. Sieht als Strategie für Luxemburg die Möglichkeit, als Vorreiterrolle mit kurzen Entscheidungswegen, auch experimentelle Maßnahmen schnell umsetzen zu können.

Maks Woroszylo (ADR)

Vision: Mehr Offenheit für technische Entwicklung. Wenn mehr Personen ins Land kommen,

muss mehr gebaut werden. Ein Ziel ist die Steigerung der Produktivität.

Nach diesen kurzweiligen und teilweise kontroversen Vorstellungen bekamen auch die beiden YoungPlannersOai die Möglichkeit, ihre Visionen der zukünftigen Politik zu präsentieren.

— Jil Bentz ist seit 4 Jahren selbstständige Architektin. Das Klientel ist unterschiedlich, ob um junge bauwillige Menschen oder Gemeinden, die mittels Concouren Aufträge vergeben. Hierbei ergibt sich das Problem, dass Büros schon Erfahrung bei speziellen Bauaufgaben nachweisen müssen, ohne die Chance zu bekommen, diese Erfahrung sammeln zu dürfen.

— Nathalie Müller ist Angestellte Bauingenieurin bei Schroeder et Associés, Kontakte mit der Politik hat sie vor allem mit Schöffenräten. Es kommt auf die Qualität und weniger auf den Preis an.

Um Preise zu senken, wäre die administrative Vereinfachung der erste Schritt.

Im Anschluss stellte die Präsidentin und der Vize-Präsident des OAI mit einem Augenzwinkern die Frage in den Raum, welche/r der Politiker/innen denn das zukünftige Bauministerium leiten wolle. Die Schaffung eines Ministeriums, das das gesamte Bauwesen unter sich vereint, entsprechende Gesetze schreibt und die unterschiedlichen Interessensakteure unter ein Dach bringt, sei für die Bewältigung der immer brisanter werdenden Aufgaben überfällig.

Ein Exkurs zum Mut und eventuellem Scheitern einer Selbstständigkeit, ob als Handwerker oder als YoungPlannersOai facht die Diskussion an. Braucht ein junges Planungsbüro eher Anschubhilfe und mehr Chancen und Vertrauen seitens Bauherren wie den Gemeinden? Fest steht,

jeder, der sich traut, den Schritt in die Selbstständigkeit zu gehen, soll entsprechende Unterstützung erfahren. Sollte das Projekt der Selbstständigkeit scheitern, bedarf es keiner weiteren finanziellen Sanktionen.

Im Gegensatz zu den oben erwähnten YoungPlannersOai seien die meisten internationalen Stararchitekten mittlerweile lediglich Angestellte, Dienstleister und nicht mehr Eigentümer ihrer eigenen Büros, so Florian Hertweck.

Generell, so fasst Pierre Hurt das hoch qualitative Runde-Tisch-Gespräch zusammen, ist der OAI positiv gestimmt gegenüber der heranwachsenden Generation der Politiker, die auch die 12 Propositionen des OAI weitgehend mittragen wollen. Digitalisierung und administrative Vereinfachung standen dabei für sie im Vordergrund und fanden allseits Unterstützung. Der Ruf nach qualitativ hochwertiger Suffizienz findet weitgehend Anklang.

Die Wahlen am 8. Oktober werden die Richtung vorgeben! Dann wird vielleicht schon eine/r der/die an diesem Abend am Tisch saß, mitregieren können? Vielleicht sogar im neu geschaffenen Bauministerium...

DEMNÄCHST:

→ Pierre Hurt schlug vor, dass alle Vertreter/innen der Jugendsektionen der Parteien ihre Stellungnahmen zu unseren Vorschlägen auf einer Seite abgeben sollten.

→ Sie werden auf unserer Website veröffentlicht.

De gauche à droite sur la photo:
1er rang: Jil Bentz, Maks Woroszylo, Michelle Friederici, Tania Mousel, Nathalie Muller, Max Molitor;
2ème rang: Pierre Hurt, Fabricio Costa, Mathis Godefroid, Marc Feider, Luc Theisen, Michael Agostini, Florian Hertweck.



16.06.2023

Manifestation

Journée des Président(e)s OAI à Luxembourg-Ville

La réunion annuelle des Président(e)s de l'Ordre a été organisée cette année le 16 juin 2023 à Luxembourg-Ville.

Lors de la réunion interne, la situation économique des membres OAI, les élections législatives,

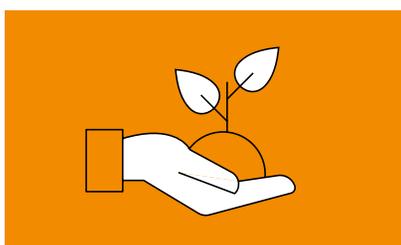
et surtout les enjeux de l'OAI pour le futur accord de coalition, les relations contractuelles avec les maîtres d'ouvrage et l'attribution des missions aux membres OAI ont notamment été discutés.

Les participants ont ensuite déjeuné avec une délégation de la Ville de Luxembourg composée de Shaaf Milani-Nia, Chef du service Urbanisme, Luc Ramponi, Chef du service Bâtiments, et Gilbert Zahles, Directeur Génie Civil – Constructions.

L'après-midi était consacrée à la visite guidée du quartier de la Cloche d'Or avec Michel Knepper,

Operation Director de Grossfeld Immobilière, et à la découverte du château d'eau au Ban de Gasperich avec Serge Loos, Responsable Exploitation et Entretien.

De gauche à droite sur la photo : Andrea de Cillia, Vice-Président honoraire OAI ; Jean Herr, Président honoraire OAI et son épouse Brigitte Herr ; Gilbert Zahles ; Bob Strotz, Président honoraire OAI ; Michelle Friederici ; Pierre Hurt ; Shaaf Milani-Nia ; Martin Lammar, Président honoraire OAI ; Gast Flesch, Vice-Président honoraire OAI ; Jos Dell, Président honoraire OAI ; Marc Feider ; Luc Ramponi.



Avis

Protection de la nature et des ressources naturelles

L'OAI a fait parvenir le 14 juin 2023 au Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen pour transmission à François Benoy,

Président de la Commission parlementaire de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, à la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Joëlle Welfring, et au Secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch, son avis sur le projet de loi n°8142 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

L'OAI s'est ralliée aux dernières observations émises par la Chambre de Commerce pour les aspects liés à la construction, l'efficacité énergétique et l'exigence à solliciter une autorisation.

En outre, l'OAI a émis le souhait qu'une définition cohérente et universelle de la notion de « construction » soit consacrée par le législateur, non contingente et variable selon les législations.

L'OAI a rappelé que les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes jouent un rôle central dans toutes les phases de développement d'un cadre de vie qualitatif. Ils fournissent une contribution essentielle à notre bien-être commun en prenant en compte la diversité territoriale et les besoins de notre société civile.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet avis OAI est publié dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

13.06.2023

Concertation

House of Entrepreneurship

Marc Wagener, Chief Operating Officer et Directeur Entrepreneurship à la Chambre de Commerce, Guylaine Hanus, Business Manager, et Laurent Lucius, Project Manager Go Digital, ont présenté les activités de la House of Entrepreneurship à Pierre Hurt le 13 juin 2023.

D'éventuelles collaborations futures ont été discutées à cette occasion.

12.06.2023

Concertation

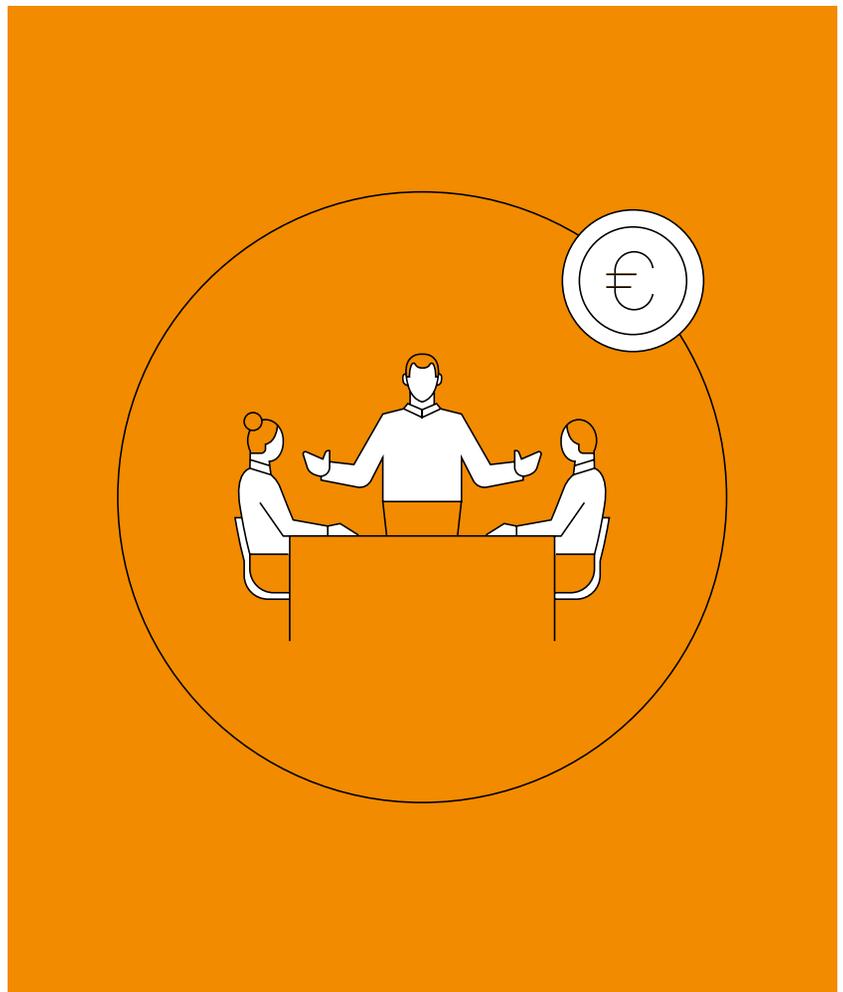
Utilisation de matériaux de construction biologiques

De nombreux membres OAI ont fait part de leurs difficultés avec les autorisations pour des projets utilisant des matériaux de construction biosourcés, alors que ceux-ci sont nécessaires dans les objectifs du Gouvernement en matière de construction durable.

Pour trouver des solutions praticables sur le terrain, l'OAI a invité Laurent Massard du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), ainsi que Guy Putz et Jérôme Meyer de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), à échanger avec un groupe de travail OAI ad hoc composé des architectes Dave Lefèvre et Steve Weyland, des ingénieurs Laurent Heinen et Jeremy Van Leeuwen et de Birgit Knoch, chargée de missions OAI.

Régis Bigot de Neobuild a également participé à ces discussions.

Les travaux seront approfondis après cette première prise de contact.



12.06.2023

Avis

Régime d'aide en faveur de la primo-crédation d'entreprise

L'avis de l'OAI sur le projet de loi n°8115 instituant un régime d'aide en faveur de la primo-crédation d'entreprise a été transmis le 12 juin 2023 au Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen pour transmission à Simone Beissel, Présidente de la Commission parlementaire des Classes moyennes et du Tourisme, au Ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles, et au Secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch.

L'OAI a demandé que les professions OAI, et plus globalement toutes les professions libérales, soient incluses dans le champ d'application de ce projet de loi.

En effet, les professions OAI à la création de leur bureau verraient aussi un avantage à bénéficier d'une aide de l'État, par exemple pour les investissements en matériel informatique.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet avis OAI est publié dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

luca

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Lisi Teisen, déléguée de l'OAI au groupe de travail Ministère de la Culture / luca / OAI « Programme de politique architecturale », Pierre Hurt et Yann Jegu, a reçu le 8 juin 2023 Marie Lucas, Présidente luca, Eline Bleser, Directrice administrative, et Maribel Casas, Directrice scientifique.

La mise en place d'échanges réguliers sur les calendriers prévisionnels respectifs, et l'organisation d'activités en commun ont été discutées.

Un point sur l'avancement du nouveau programme de politique architecturale a également été effectué à cette occasion.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme de politique architecturale, approuvé par le Conseil du gouvernement le 11 juin 2004, est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

07.06.2023

Concertation

House of Startups

Philippe Linster, CEO, Bastien Berg, coordinateur du Luxembourg-City Incubator, et Emilie Bourlard, Corporate Innovation Advisor, ont présenté la House of Startups et ses activités à une délégation de l'OAI composée de Pierre Hurt, Yann Jegu et Birgit Knoch.

L'intervention de Startups dans certaines activités de l'OAI (p.ex. participation à la prochaine édition de RICLux – Recherche, Innovation, Construction...) sera évaluée en temps utile.



07.06.2023

Concertation

Administration des Bâtiments publics

Une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Patrick Nosbusch, Corinne Stephany, Gilles Christnach et Pierre Hurt a été reçue le 7 juin 2023 par l'Administration des Bâtiments publics, représentée par Luc Dhamen, Directeur, Louis Reuter, Directeur adjoint, Anne Negretti, Responsable de la Division des travaux neufs, et Thierry Hirtz, Responsable de la Division de la gestion du patrimoine.

Faisant suite à l'entrevue OAI du 24 avril 2023 avec le Vice-Premier Ministre François Bausch, lors de laquelle les études économiques réalisées par l'OAI ont été présentées, des explications complémentaires à ce sujet ont été apportées par la délégation de l'OAI.

D'un commun accord, il a été souligné qu'il faudra lancer une campagne de sensibilisation des acteurs publics et privés quant à la plus-value des professions OAI et leur valorisation.

Les travaux du groupe de travail ABP / OAI « Monitoring des contrats-types » ont été présentés. Il s'agira d'acter ce travail important par une mise à jour des contrats-types.

Fonds du Logement

Une délégation du Fonds du Logement, composée de Jacques Vandivinit, Directeur, Dirk Kintzinger, Directeur adjoint, et Thibaut Vallet, Juriste, a reçu le 8 février 2023 une délégation de l'OAI composée de Corinne Stephany, Gilles Christnach, Pierre Hurt, et Me Dominique Bornert, Conseiller juridique de l'OAI.

Les problématiques majeures posées par les clauses administratives du contrat-type de maîtrise d'œuvre globale du Fonds du Logement, qui ont été remontées par les membres OAI, ont été discutées. Le Fonds du Logement va adresser à l'OAI une réponse sur ces points. En parallèle, un groupe de travail FDL / OAI se réunira également à court terme pour retravailler la partie des clauses techniques et mieux définir les clauses techniques et les livrables. Les membres OAI seront informés des suites dans les meilleurs délais.

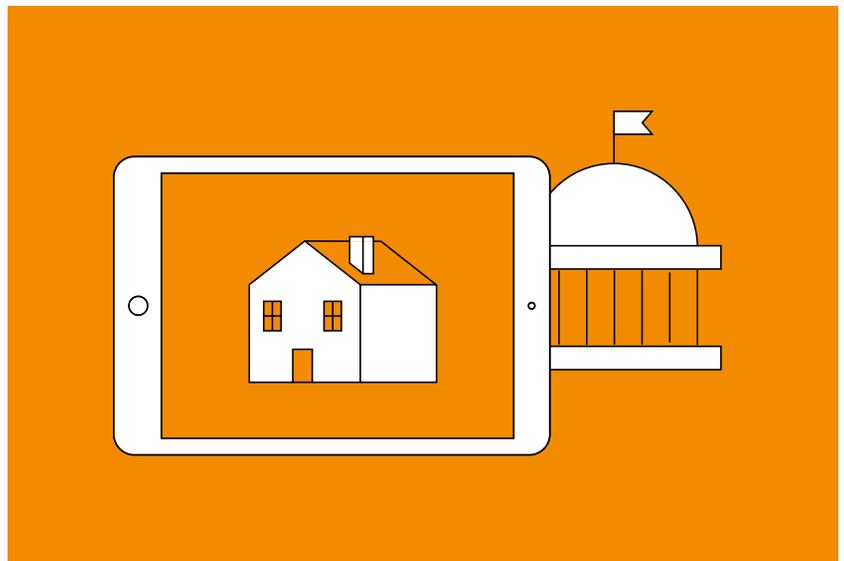
La délégation OAI a présenté succinctement les premiers résultats des différentes enquêtes qui ont été lancées par l'OAI.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une nouvelle réunion le 5 juin 2023 à laquelle a également participé Marc Feider pour l'OAI.

Unité « Qualifications professionnelles et compétences » de la Commission européenne

Pierre Hurt et Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI, ont été invités par le ministère de l'Économie à participer à une réunion le 25 mai 2023 avec Martin Frohn, Chef de l'unité « Qualifications professionnelles et compétences », Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, à la Commission européenne, accompagné de sa collègue madame Barbara Van Liedekerke.

Cette réunion fut l'occasion de discuter des nouvelles obligations qui découlent de la transposition de la directive (UE) 2018/958 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions. Par rapport aux directives « Qualifications professionnelles » et « Marchés publics », l'ajustement des seuils pour les marchés publics et la détention de la majorité du capital des bureaux membres OAI par les personnes exerçant effectivement la profession ont également été abordés.



24.05.2023

Avis

Note d'intention OAI « BIM et marchés publics »

L'OAI a adressé le 24 mai 2023 au Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch, à la Ministre de l'Intérieur Tina Bofferding, au Ministre délégué à la Digitalisation Marc Hansen, et au Président du CRTI-B Thierry Hirtz une note

d'intention de l'OAI sur la place du BIM dans les marchés publics.

Préparée par le comité de pilotage OAI BIM sur base des réflexions du Conseil de l'Ordre en la matière, elle propose en 3 étapes une standardisation du processus BIM à l'horizon 2025/2026.

Cette note sera discutée avec l'ensemble du secteur de la construction au sein du CRTI-B.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La note d'intention OAI « BIM et marchés publics » est publiée dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

24.05.2023

Concertation

LISER

Antoine Paccoud et Julien Licheron du LISER ont échangé le 21 mars 2023 avec Pierre Hurt et Bertrand Bourdon de l'OAI.

L'étude économique à initier « Allocation des ressources dans la construction » ayant pour objet de détailler les coûts rentrant dans l'acte à construire, l'étude en cours de l'Observatoire de l'Habitat sur la décomposition des prix des logements vendus en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement)

et les résultats de l'enquête de conjoncture auprès des professions OAI ont notamment été discutés.

Les travaux se sont poursuivis lors d'une seconde réunion le 24 mai 2023 à laquelle se sont joints Marc Feider, Corinne Stephany et Gilles Christnach.

À cette occasion, la délégation LISER a présenté son étude en cours sur le coût foncier dans le domaine privé.

L'idée de l'OAI de mettre en place un outil de calcul du volume horaire nécessaire par projet a également été discutée.

La collaboration entre le LISER et l'OAI dans ces 2 dossiers sera poursuivie.

Concertation

Direction générale des Classes moyennes

Pierre Hurt et Yann Jegu ont été reçus par Gilles Scholtus, Chargé de la direction générale des Classes moyennes, et David Heinen, Attaché. Le suivi de l'entrevue OAI du 1^{er} février 2023 avec le Ministre Lex Delles, l'avancement des projets de loi en cours (projet n°7932 de nouvelle loi OAI, projet de loi n°7989 portant modification de la loi sur le droit d'établissement, projet de loi n°8115 instituant un régime d'aide en faveur de la primo-crédation d'entreprise), le soutien général de l'OAI et de ses activités et le Label RSE pour les bureaux membres OAI ont notamment été abordés.

PLUS D'INFORMATIONS

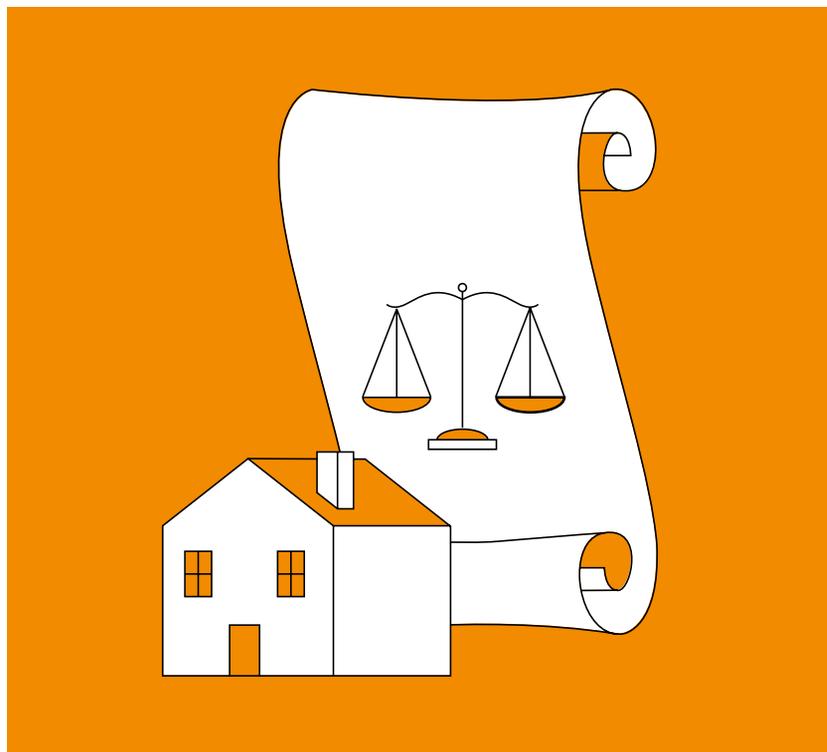
→ Les avis OAI sur les projets de loi en cours sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

16.05.2023

Concertation

Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

Une délégation de l'OAI, composée de Corinne Stephany et de Bertrand Bourdon, chargé de missions OAI, a été reçue par une délégation du CGDIS composée de Steve Meyer, Chef de département bâtiments, et Sven Viktor, Chef de service travaux neufs. La délégation CGDIS a présenté son guide des spécificités techniques d'un Centre d'Intervention et de Secours (CIS). Il n'est pas public, mais est mis à disposition des équipes de maîtrise d'œuvre qui travaillent sur de tels projets. Ce guide constitue un exemple de best practice en matière de programmation qui pourrait servir d'exemple à d'autres maîtres d'ouvrage.



16.05.2023

Avis

Projets de loi dans le domaine du logement

Le 16 mai 2023, 4 avis ont été transmis aux instances compétentes. Il s'agit d'abord d'un avis complémentaire sur le projet de loi n°7139 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Afin de lutter contre la crise du logement, l'OAI a plaidé pour l'adoption de dispositifs produisant rapidement et concrètement des résultats et qu'au-delà des instruments juridiques de planification, des solutions devaient être trouvées pour accélérer la réalisation des projets de construction.

Dans une conjoncture tendue pour le secteur de la construction, l'OAI a rappelé que la crise du logement est encore et toujours le défi majeur pour l'équité sociale et à terme la compétitivité économique du Luxembourg. Ce constat a été souligné dans les avis sur les projets de loi n°7642 portant modification

de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation, et n°8082 sur l'impôt foncier. L'OAI milite pour une maîtrise foncière publique et pour une politique de l'équité. Il convient de mobiliser les terrains à bâtir par une panoplie d'instruments juridiques et fiscaux, en luttant contre la spéculation et l'oligarchie foncière.

L'OAI a salué le projet de loi n°8086 relative aux registres national et communaux des bâtiments et des logements qui vise à recenser les bâtiments et les logements du parc immobilier luxembourgeois par la création des registres communaux ainsi que du registre national des bâtiments et des logements.

À l'instar du SYVICOL, l'OAI a estimé que la notion clef de « bâtiment », déterminant in fine le champ d'application de la loi, devrait être reconsidérée et affinée.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les avis OAI sur les projets de loi en cours sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».



15.05.2023

Concertation

CRTI-B

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Gilles Christnach, Guittou Muller et Olivier Zirnheld, délégués OAI au conseil de gérance du CRTI-B, et Pierre Hurt, Directeur, a reçu Thierry Hirtz, Président du CRTI-B, et Moreno Viola, Chargé de direction.

La nouvelle proposition de l'OAI de contrats-types pour les professions OAI publiés via le CRTI-B, l'idée OAI d'un outil de calcul du volume horaire nécessaire par projet, le programme OAI pour les élections législatives 2023, les formations adaptées aux besoins des bureaux OAI et des acteurs du secteur construction, les critères extra-financiers dans les marchés publics, l'attribution des missions aux membres OAI et le BIM ont notamment été discutés.



12.05.2023

Manifestation

'Een Dag als Architekt.in an Ingénieur.in' au Luxembourg Science Center

L'OAI, représenté par Corinne Stephany, Patrick Nosbusch et Gilles Christnach, a organisé avec le Luxembourg Science Center, le 12 mai 2023, la première édition

de la journée «Een Dag als Architekt.in an Ingénieur.in», à laquelle ont participé 90 élèves à partir de la 3^e et leurs professeurs.

Au programme: un aperçu des professions OAI à travers des workshops scientifiques sur le thème de la physique du bâtiment ainsi que des ateliers pratiques sur la statique des ponts en papier et sur l'architecture des logements étudiants.

Il est déjà prévu de renouveler annuellement cette expérience pleine d'échanges et de moments passionnants, voire de la proposer au niveau régional!

Programme de subventions Klimabonus

La Klima-Agence, avec le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, le ministère du Logement, la Chambre des Métiers, la Fédération des Artisans, la Fédération du Génie Technique et l'OAI, a proposé le 5 mai 2023 une séance d'informations sur le programme de subventions étatiques Klimabonus pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.



05.05.2023

Manifestation

Voyage d'études OAI à Toulouse

Les participant.e.s au voyage d'études organisé par l'OAI à Toulouse du 5 au 9 mai 2023 ont découvert un programme passionnant et complet de visites commentées, entre autres,

par Rémi Papillault, professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture. Ce programme avait été préparé avec l'aide de la Maison de l'Architecture, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et de l'Ordre des Architectes d'Occitanie (CROA).

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations détaillées sont disponibles sur www.klima-agence.lu rubrique « Les aides pour mon projet ».

À VENIR

→ Le prochain voyage d'études OAI aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à Dresden / Weimar / Görlitz



03.05.2023

Concertation

Université du Luxembourg

Jens Kreisel, Recteur de l'Université du Luxembourg (Uni.lu), a reçu une délégation de l'OAI composée de Marc Feider, Jean-Claude Welter et Pierre Hurt.

La proposition OAI d'intégrer des cours sur la Maîtrise d'œuvre OAI (MOAI.LU) au sein des masters en architecture et en ingénierie est soutenue par le Recteur.

La délégation OAI a également présenté son l'idée de développer

un outil de calcul du volume horaire nécessaire par projet. Il serait intéressant que l'Uni.lu traite ce dossier par exemple avec d'autres universités ayant déjà effectué de telles études (Belgique, Suisse). L'Uni.lu est disposée à évaluer son intérêt et ses compétences pour le projet.

Les centres interdisciplinaires de recherche de l'Uni.lu, la proposition de longue date de l'OAI de mise en place d'un véritable code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction, et la relance d'activités organisées en commun ont également été abordés.



02.05.2023

Manifestation

Conférence de l'architecte Rob Krier sur son œuvre

Cette conférence organisée par l'OAI en collaboration avec la Valentiny Foundation a connu un beau succès avec la participation de plus d'une centaine de personnes.

L'architecte Rob Krier a présenté son expérience professionnelle depuis son diplôme à la Technische Hochschule de Munich en 1964.

À cette occasion, l'architecte François Valentiny a prononcé une laudatio en l'honneur de Rob Krier, qui a été accueilli en tant que membre honoraire de l'OAI par l'assemblée générale de l'OAI du 27 octobre 2022.

De gauche à droite sur la photo: Pierre Hurt, Marc Feider, Rob Krier, Christine Muller, membre de la Commission OAI «Urbaniste-aménageur», Jean-Claude Welter, l'architecte François Valentiny, et John Voncken de l'Institut national pour le patrimoine architectural.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La rubrique «Espace(s) d'une Vie» du présent magazine est consacrée à Rob Krier.

28.04.2023

Concertation

Réunion MEA/MECDD/MinLog/AEV/FCCE/OAI

Une délégation du groupe de travail OAI «Énergie et durabilité» emmenée par le membre du Conseil de l'Ordre Steve Weyland, et de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques a échangé le 28 avril 2023 avec Pascal Worré, Tom Winandy et Violaine Giaux du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA),

24.04.2023

Concertation

Entrevue avec le Vice-Premier Ministre François Bausch

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Patrick Nosbusch, Corinne Stephany, Gilles Christnach et Pierre Hurt a été reçue le 24 avril 2023 par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch accompagné de ses collaborateurs au Ministère Claude Pauly, Conseiller, et Ben Hubert, Attaché, ainsi que Roland Fox, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées (P&CH), Luc Dhamen, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics (ABP), Louis Reuter, Directeur adjoint ABP, et Thierry Hirtz, Chef de division de la gestion du patrimoine ABP et Président du CRTI-B.

La délégation OAI a présenté la récente enquête de conjoncture de l'activité des membres OAI ainsi que des études économiques réalisées par l'OAI.

La délégation OAI souligne la mission d'intérêt public des concep-

teurs indépendants, à savoir soutenir l'État et ses administrations dans sa mission de création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient. Les honoraires comme seule source de revenu est la condition de l'indépendance de ces concepteurs et il importe qu'ils soient à un niveau leur permettant d'exercer dignement leur profession.

Le Ministère étudiera, avec l'ABP et les P&CH, les analyses de l'OAI. La nouvelle proposition de l'OAI de contrats-types pour les professions OAI publiés via le CRTI-B a été présentée. Ces contrats-types comporteront 3 segments:

1. Prestations: principe MOAI.LU
2. Conditions générales (administratives et techniques)
3. Conditions particulières (administratives et techniques) selon maître d'ouvrage

Par ailleurs, la délégation OAI a également présenté l'idée de mettre en place un outil de calcul du volume horaire nécessaire par projet.

Les autres points (Loi marchés publics, attribution des missions...) pourront être préparés avec les services du MMTP/ABP/OAI avant une nouvelle entrevue.

Les autres points (Loi marchés publics, attribution des missions...)

pourront être préparés avec les services du MMTP/ABP/OAI avant une nouvelle entrevue.

Les autres points (Loi marchés publics, attribution des missions...)

pourront être préparés avec les services du MMTP/ABP/OAI avant une nouvelle entrevue.

pourront être préparés avec les services du MMTP/ABP/OAI avant une nouvelle entrevue.

pourront être préparés avec les services du MMTP/ABP/OAI avant une nouvelle entrevue.

Den Namen haben wir schon!

Die „Bauschoul“

Die vom Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) in Zusammenarbeit mit dem Ordre des Architectes et des Ingenieurs-Conseils (OAI) und der Chambre des Métiers (CDM) einberufene Table ronde „Ausbildung im Bauwesen – Status quo und Zukunft“ fand regen Zuspruch.

In der Luxemburger Planungs- und Baubranche fehlt jedoch leider gut qualifizierter und motivierter Nachwuchs. Ein Ziel der Aussprache anlässlich der Table ronde war es, die aktuelle Situation des Bauwesens und seiner Ausbildungswege. Deswegen hatten sich am 20. April ab 17:30 Uhr nicht nur die Vertreter der oben genannten Gremien, sondern auch Herr Minister Meisch persönlich sowie andere Experten der Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg (CIGDL), des Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment (CRTI-B) und der Berufswelt eingefunden, um ihre Standpunkte zu erläutern.

Bei der Begrüßung durch Herrn Pierre Hurt, Direktor des OAI, stellte dieser fest: Es werden in den Mitgliederbüros neue, motivierte Facharbeiter benötigt, und zwar mit unterschiedlichen Abschlüssen, vom Bauzeichner bis hin zum berufserfahrenen Masterabsolventen. Zu den Mitgliedern des OAI zählen Architektenbüros, beratende Ingenieure, Innenarchitekten,

Urbanisten und Landschaftsarchitekten. Mit einer Zahl von fast 800 Büros und insgesamt über 5.700 Angestellten in den Büros stellt die Nachwuchsrekrutierung eine nicht unwesentliche Aufgabe des OAI dar.

Auch Herr Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse und

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, hatte für die Anwesenden aktuelle Zahlen vorbereitet: Im Laufe eines Kalenderjahres werden knapp 20.000 Arbeitsplätze frei; circa 6.000 Personen gehen in Rente und über 13.000 neue Stellen werden geschaffen. Dem gegenüber stehen in Luxemburg nur circa 6.000 Schul- oder Studienabgänger.

Mit Herrn Minister Meisch freute sich auch Herr Claude Christnach, Direktor des LJBM, im September das 20-jährige Jubiläum feiern zu können. Das Lycée Josy Barthel Mamer, 2003 noch als Lycée technique Josy Barthel eröffnet, hatte von Anfang an einen seiner Schwerpunkte auf den Ausbildungen für das Bauwesen.





Aufgrund seines breiten schulischen Angebots war es jedoch nie eine reine „Baufachschule“. Es besteht eine Aufsplitterung der Ausbildung für den gesamten Baubereich auf weitere Schulen in Luxemburg; der Gebäudetechniker wird im Atert Lycée Rédange ausgebildet, Zimmermann, Dachdecker, Blechschmied und Maler im Lycée Technique du Centre usw.

Gerade in Anbetracht der aktuellen Nöte und Krisen sollte über das Schaffen eines zentralen Baufachkompetenzzentrums nachgedacht werden, so Christnach.

Nach dieser Darstellung durch Herrn Christnach erläuterte Felix Mores, Vorsitzender der „Association des Anciens et Amis du LJBMM“, selbst ehemaliger Schüler des LJBMM, in einem flammenden Plädoyer seine Meinung zur Qualitätsanforderungen in den Bauberufen. Er sieht das Interessante an seinem Beruf weniger in der Planung als vielmehr bei der Bauleitung, und unterstreicht, dass es im Luxemburger Bauwesen oft an Kommunikation

zwischen Planung und Ausführung mangelt. Er pocht auf eine integrierte Praxiserfahrung der Jugendlichen, durch zum Beispiel Praktika in Bau- und Handwerksbetrieben oder ein gezieltes Trainee-Programm in Planungsbüros. „Ausführung und Planung müssen wieder miteinander reden lernen.“

Klar ist, dass man die unterschiedlichen Wege in der Bauausbildung den interessierten Schüler*innen deutlicher aufzeigen muss. Hierfür engagiert sich der OAI zum einen gemeinsam mit dem LUCA in Gemeindeschulen sowie mittels Workshops für etwas ältere Schüler*innen. Michelle Friederici, Vorsitzende des OAI, gesteht zwar ein, dass Praktikanten durch den erhöhten Betreuungsbedarf gerade in kleinen Büros zunächst einen Mehraufwand verursachen, verweist aber darauf, dass sich dieser später meist für die Büros auszahlt. Oft sind ein Praktikum und ein gegenseitiges Kennenlernen der beste Weg, interessierten und motivierten Nachwuchs zu

rekrutieren. Auch Jean-Paul Scheuren, Vorsitzender der CIGDL, forderte unmissverständlich, dass die Firmen ihren Beitrag in der Leistung beitragen müssen.

In diesem Sinne fasste Pierre Hurt als Konsens zusammen, dass das Image der Bauberufe in der Gesellschaft positiver werden muss, der Praxisbezug sowie fächerübergreifender Sprachunterricht in der Lehre und Ausbildung forciert werden muss und Luxemburg ein Baufachkompetenzzentrum benötigt, mit dem Ziel, Nachwuchs für Betriebe und Büros zu motivieren und kohärent und praxisnah auszubilden.

Gespräche und konkrete Projekte mit allen Beteiligten werden in diesem Sinne von OAI und LJBMM weiter vorangetrieben.



31.03.2023

Manifestation

4^e édition d'Architectour.lu

L'OAI a présenté le 31 mars 2023 à la Bibliothèque nationale du Luxembourg la 4^e édition d'Architectour.lu.

Pierre Hurt a souligné que ce guide est la référence pour découvrir l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme contemporains au Grand-Duché de Luxembourg plaçant le Luxembourg commune une destination «Baukultur»!

Jean-Claude Welter a présenté les travaux du comité de sélection auquel il a participé, ayant amené à la confection des 14 tours proposés dans le livre. Les projets non repris dans le livre sont présentés sur le site www.architectour.lu.

L'historien Dr. Robert Philippart, membre du comité de sélection, a résumé son article «14 points forts qui marquent nos paysages» repris dans le guide.

Le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles a félicité l'OAI pour cet outil essentiel pour soutenir les acteurs du tourisme dans la promotion de la destination Luxembourg.

La Ministre de la Culture Sam Tanson a souligné que cette initiative soutient les actions du Ministère en matière de sensibilisation à la valeur de notre patrimoine.

30.03.2023

Concertation

Révision des prix des matériaux de construction dans le contexte des hausse extraordinaires

À la demande de l'OAI, un alinéa «Contrôle des demandes pour hausses extraordinaires» rappelant que les prestations y afférentes à réaliser par la maîtrise d'œuvre pourront faire l'objet d'une rémunération supplémentaire a été ajouté par le CRTI-B.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La nouvelle version de la note peut être téléchargée sur le site www.crtib.lu à la rubrique « Marchés publics & contrats types », « Révision des prix des matériaux ».

29.03.2023

Concertation

Chambre de Commerce

Carlo Thelen, Directeur général, Marc Wagener, Chief Operation Officer (COO) et Directeur Entrepreneurship, Anne-Sophie Theissen, Directrice Avis et Affaires Juridiques, Patrick Ernzer, Directeur Communication et Médias, et Muriel Morbé, Directrice Formation, pour la Chambre de Commerce, et Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt pour l'OAI, ont participé à cette réunion annuelle de concertation sur les dossiers d'actualité.

L'enquête de conjoncture auprès des professions OAI, le programme OAI pour les élections législatives 2023, la représentativité de notre secteur au sein de la Chambre de Commerce et la collaboration en matière de formation continue ont notamment été discutés.

29.03.2023

Concertation

Energieageance

Pierre Hurt a rencontré le 29 mars 2023 le nouveau Directeur de l'énergieageance Arnaud Duban.

Il s'agissait d'une première prise de contact au cours duquel la collaboration entre l'énergieageance et l'OAI et les projets en cours en matière de formation continue ont été discutés.



24.03.2023

Manifestation

Inauguration du Gîte au Parc Merveilleux à Bettembourg

Conçu par le bureau COEBA, ce gîte a été inauguré le 24 mars 2023 par le bourgmestre de Bettembourg Laurent Zeimet, les échevins Josée Lorsché et Gusty Grass, le Ministre du Tourisme Lex Delles, la Ministre de la Famille et de l'Intégration Corinne Cahen, et Pierre Hurt.

Il s'agit du 8^e gîte sur les 11 du concours OAI/Prosud Gîtes Minnet Trail à être inauguré.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Vous trouverez des informations détaillées sur cette consultation d'architectes sous www.architectour.lu/minnettrail.

Ministère des Affaires étrangères

Une délégation du ministère des Affaires étrangères (MAE), composée de Jean-Claude Kugener, Directeur des Affaires consulaires et des Relations culturelles internationales, et Frédéric Adams, chargé de missions, a été reçue le 23 mars 2023 au siège de l'OAI par Pierre Hurt, Yann Jegu et Sofie Vervae, Gestionnaire de projets OAI.

La distribution de la 4^e édition d'Architectour.lu dans les ambassades et consulats via le courrier diplomatique, la présentation de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme lors d'une future journée diplomatique du MAE au Luxembourg et les activités internationales de l'OAI ont été discutées, entre autres.



22.03.2023

Revue de Presse

Baisse du volume des projets en étude à 3 ans : le secteur des concepteurs tire la sonnette d'alarme !

Les résultats de l'enquête de conjoncture ont été présentés aux médias le 22 mars 2023 (cf. la rubrique « Baromètre du secteur » du Mag OAI 3) avec comme thématiques mises en avant :

- Anticiper l'évolution du secteur de la construction
- Chute inquiétante de 38% du nombre de certificats émis aux professions OAI pour les demandes d'autorisation de construire
- Encore un volume passable de projets en étude à court terme, mais une évolution alarmante qui demande une réaction très forte du secteur public pour redonner confiance à tous les acteurs.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le communiqué de presse, ainsi que les nombreux retours (RTL TV et Radio, Tageblatt, Quotidien, Radio 100,7, Paperjam.lu,...), peuvent être consultés dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Revue de presse ».

MyConnectivity

Gilles Christnach et Bertrand Bourdon, chargé de missions OAI, ont été reçus par une délégation de MyConnectivity composée de Géraldine Knudson, Eric Krier, Marc Lis et Julien Larios.

La mise en place d'initiative commune et l'établissement d'un cadre normatif sur le câblage vertical pour les réseaux de télécommunications dans les résidences ont notamment été discutés.

En outre et afin d'anticiper l'évolution de la société et le logement du futur, MyConnectivity étudie notamment les prochains usages d'internet et enjeux sociétaux qui aboutiront à différents besoins en termes d'infrastructures numériques.

MyConnectivity a l'intention d'autre part de mettre en place un Advisory Committee qui réunira les leaders des secteurs concernés par la connectivité au Luxembourg et de créer un espace collaboratif en ligne facilitant les échanges multipartites.



14.03.2023

Manifestation

Salon MIPIM

Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt ont représenté l'OAI sur le pavillon luxembourgeois au MIPIM à Cannes, le plus grand salon international des professionnels de l'immobilier.

La participation de l'OAI était basée sur 3 points forts :

- La 4^e édition d'architectour.lu
- La mise à jour du site www.laix.lu (Luxembourg Architectes Ingénieurs-conseils eXchange / eXport)
- MIPIM Awards 2023 : le projet « POST Luxembourg Headquarters » du bureau d'architectes METAFORM et des bureaux d'ingénieurs-conseils GOBLET LAVANDIER & ASSOCIÉS, INCA et T6 – NEY & PARTNERS faisait partie des finalistes du MIPIM Awards 2023.

De nombreux membres OAI ont également participé à ce salon.



09.03.2023

Initiative

Séance d'information MOAI.LU pour le secteur communal et les membres OAI

En collaboration avec le Syvicol, l'OAI a organisé une séance d'information pour la région Nord à destination du secteur communal et des membres OAI afin de présenter la méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU ». Cet événement clôture ce premier cycle de séances régionales débuté en 2019 – 2020 (région Centre / Est et Sud) qui avait dû être interrompu en raison de la crise sanitaire.

En préambule à cette séance, un mot d'accueil a été présenté par Claude Thill, bourgmestre de la Ville de Diekirch, Guy Wester, Vice-Président du SYVICOL, ainsi que par Pierre Hurt.

Les avantages de cette méthodologie pour la collaboration et la communication entre les différents bureaux OAI en charge de la gestion des projets en phases conception et réalisation ainsi qu'avec les parties prenantes du secteur communal ont été présentés par les membres de la Commission OAI

« MOAI », à savoir Marc Feider, Corinne Stephany et Gilles Christnach.

La séance s'est clôturée par la signature de conventions d'engagements de la maîtrise d'œuvre à collaborer suivant la MOAI, en présence du maître d'ouvrage pour les projets pilotes suivants :

- Centre scolaire et sportif avec école fondamentale et maison relais de Warken (équipe conceptrice : Jonas Architectes Associés, Simon-Christiansen & Associés, Luxplan, Betic, Mersch Ingénieurs-Paysagistes, LSC Environmental Engineering)
- Maison relais et crèche de Koetschette (équipe conceptrice : Holweck Bingen Architectes, Schroeder & Associés, Building Solutions & Consulting).

De gauche à droite sur la photo : Andreas Pauels, Architecte-Associé JONAS Architectes Associés ; Marc Feider ; Guy Wester ; Corinne Stephany ; Anne-Marie Holweck, Architecte-Associée HOLWECK BINGEN Architectes ; Claude Thill ; Pascal Nicolay, 2^e échevin de la Ville d'Ettelbruck ; Pierre Hurt ; Gilles Christnach.

photos © OAI, Luc DeIorenne

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA)/ Klima-agence/OAI

Le MEA, représenté par Olaf Munichsdorfer, Coordinateur général du département de l'énergie, Paul Schosseler, Chargé de la direction construction durable et économie circulaire, Pascal Worré, Chargé de la direction efficacité énergétique, Fenn Faber, Directeur de la Klima-agence, et une délégation de l'OAI composée de Gilles Christnach, Steve Weyland et Pierre Hurt se sont rencontrés le 8 mars 2023 afin d'aborder les thèmes d'actualité en matière de construction durable.

Dans ce cadre, le programme OAI pour les élections législatives 2023 a été présenté dans les grandes lignes, notamment en ce qui concerne la structure de rémunération et de revenus des bureaux OAI.

La stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans le domaine de la construction et les propositions de l'OAI en matière de coordination de la formation continue dans le domaine de la construction pour les carrières universitaires (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entreprises) afin de préparer le secteur aux défis actuels et futurs ont également été discutées.

Maison de l'Oriente

Une délégation de l'OAI composée de Corinne Stephany, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt a été reçue le 3 mars 2023 par la Maison de l'Oriente représentée par son Directeur Mike Engel accompagné de ses collaborateurs Gontran Poirot et Marie Heuertz.

La réalisation par la Maison de l'Oriente de vidéos présentant

les professions OAI, l'intégration des professions OAI sur le site maison-orientation.public.lu, l'organisation d'une séance d'information sur les professions OAI, et de séances d'information spécifiquement dédiées aux professeurs-orienteurs ont notamment été discutées.

À VENIR

→ Une séance d'information sur les professions OAI sera organisée le 16 novembre 2023 de 15h à 17h à la Maison de l'Oriente.



Administration des Ponts & Chaussées

L'Administration des Ponts & Chaussées, représentée par son Directeur Roland Fox et ses Directeurs adjoints Gilles Didier et Paul Mangen, a reçu le 2 mars 2023 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt.

Le programme OAI pour les élections législatives 2023

a été présenté dans les grandes lignes, notamment en ce qui concerne les propositions de modification de la loi sur les marchés publics et la structure de rémunération et de revenus des bureaux OAI.

L'attribution des missions aux membres OAI et la relation contractuelle entre les membres OAI et l'Administration des Ponts et Chaussées ont également été discutées.

De gauche à droite sur la photo : Gilles Didier, Patrick Nosbusch, Michelle Friederici, Roland Fox, Marc Feider, Paul Mangen.

« Il faut que nos membres soient davantage conscients de leur valeur ! »

3 questions de Pierre Hurt à Corinne Stephany

Quelles motivations t'ont poussée à te présenter au Conseil de l'Ordre ?

Lorsque je suis devenue associée du bureau JONAS ARCHITECTES en 2014, je me suis rapidement rendue compte de la complexité de la gestion d'un bureau d'architecte, et notamment du défi de combiner les contraintes inhérentes à la profession et les contraintes économiques et organisationnelles : gestion financière, gestion du personnel et acquisition de projet.

C'est à ce moment que j'ai fait mes premiers pas à l'OAI, d'abord en suivant les formations continues (gestion de bureau, législation...) proposées par l'OAI. J'y ai rencontré des confrères qui partageaient les mêmes préoccupations et j'ai pu élargir mon réseau professionnel. J'ai vite compris qu'il était moins efficace de lutter seule que d'investir mon énergie à l'OAI pour les causes communes à tous les concepteurs. J'ai donc commencé par m'engager dans des groupes de travail ciblés et au sein du comité des architectes. Lorsqu'en 2021, on m'a proposé de me présenter

au Conseil de l'Ordre, il n'a pas fallu longtemps pour me convaincre !

Pour faire évoluer les choses, il faut agir ensemble. Bien que le travail au Conseil de l'Ordre et dans les différents groupes de travail représente un engagement assez conséquent, je peux heureusement compter sur mes deux partenaires au bureau, Andreas Pauels et Miriam Prosch, et sur nos 30 collaborateurs qui me libèrent d'une partie de ma charge de travail au bureau.

Je souhaite m'investir dans l'OAI pour la reconnaissance de la valeur de nos professions d'un point de vue sociétal et économique. Quand je parle de nos professions, je parle de tous les concepteurs engagés dans un projet de construction, donc aussi les ingénieurs-conseils, les urbanistes-aménageurs, les architectes et ingénieurs-paysagistes...

Un projet se définit autour de 3 grands axes : Qualité(s) – Délais – Coûts (à moyen et long terme). Malheureusement, les coûts et les délais prennent souvent le pas sur la qualité. La complexité des procédures administratives



Corinne Stephany,
Architecte, Membre
du Conseil de l'Ordre

et d'autorisation ne cesse de croître. Le temps que le concepteur peut consacrer à la qualité de son projet s'en trouve de plus en plus limité. À cela s'ajoute une certaine méconnaissance de nos compétences et de nos préoccupations par le grand public. Pour retrouver l'équilibre, il faudra simplifier et coordonner les lois, les normes et les procédures pour éviter des non-sens et des contradictions que le concepteur doit arbitrer. L'OAI plaide à juste titre pour une harmonisation des procédures d'autorisation, par exemple sous forme d'un dossier à déposer sur une plateforme digitale unique, comme le Guichet.lu. Le temps pour le traitement des dossiers doit également être recadré. Dans ce contexte, la création d'un ministère unique dédié à la construction, avec un ministre de la construction, pourrait constituer une avancée majeure.

À côté de ces réflexions plutôt «politiques», l'OAI peut également apporter des outils concrets pour faciliter notre travail et le rendre plus efficace. Ainsi, je suis persuadée que la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU, méthodologie de collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils, est un outil important pour mieux structurer notre travail; ceci dans l'objectif d'améliorer encore la qualité de nos projets, mais également la rentabilité de nos bureaux.

Étant donné que les multiples prestations que nous livrons ne sont pas suffisamment connues, elles ne sont pas suffisamment rémunérées! Le volume des prestations n'a cessé d'augmenter au cours des vingt dernières années, sans que nos rémunérations suivent. Certains de nos maîtres d'ouvrage en sont conscients, mais malheureusement pas tous. C'est là où je vois le rôle important de l'OAI. Nous avons développé la méthode MOAI, il faut maintenant que les missions décrites dans nos contrats soient en concordance avec la MOAI et que la rémunération soit en concordance avec les prestations!

Il faut une vraie conscience de la valeur d'une maîtrise d'œuvre qui fonctionne et qui apporte une valeur ajoutée !

De quelles actions menées à ce stade es-tu particulièrement fière ?

Tout d'abord, je dois avouer que je n'avais pas conscience de la quantité et de la complexité des dossiers traités par l'OAI. Il m'a d'abord fallu un certain temps pour me familiariser avec les sujets et définir mes priorités. J'ai une certaine affinité avec les chiffres et les données concrètes et je préfère m'investir dans des sujets plutôt techniques, voire analytiques. J'ai donc choisi plus particulièrement les grands thèmes suivants: le cadre légal, le cadre contractuel et la collaboration MOAI.LU.

Je suis particulièrement fière que l'OAI ait réalisé deux études indépendantes sur la rentabilité des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils: une étude générale basée sur les chiffres d'affaires et une étude spécifique sur la rentabilité des projets menées pour l'Administration des Bâtiments publics. Sans rentrer dans les détails, elles ont permis de conclure que la rémunération de nos professions est très faible par rapport à d'autres secteurs et à d'autres professions libérales. Nous avons donc de grandes difficultés à recruter du personnel hautement qualifié, ce qui entraîne une baisse de la qualité de nos prestations et, en fin de compte, de nos projets.

Les résultats de ces études soutiennent nos efforts de sensibilisation. D'une part, auprès de nos membres en ce qui concerne les défis économiques auxquels ils sont confrontés. Il importe de développer davantage les stratégies permettant une juste rémunération qui assure non seulement la survie, mais aussi le maintien de la qualité, du savoir-faire et de l'intelligence dans nos projets. D'autre part, auprès des maîtres d'ouvrage, qui doivent être

sensibilisés à la nécessité d'une rémunération adéquate de nos professions pour concevoir des projets durables et résilients.

Quels principaux défis restent à être relevés ?

Je pense que tout se décline par rapport au défi principal qui est la valorisation de nos professions. Nos professions ont un impact sociétal extrêmement important. L'objet que nous créons n'est pas un produit que nous pouvons simplement jeter quand il ne convient plus. Nos projets perdurent dans le temps et leurs qualités définissent notre cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. Si notre société en était pleinement consciente, nous n'aurions aucun problème avec la valorisation de nos professions et ceci tant au niveau qualitatif qu'économique.

Mais pour y arriver, il faut que nos membres soient davantage conscients de leur valeur !

Nous nous retrouvons actuellement dans une période de grands bouleversements dans nos professions. Une maîtrise d'œuvre bien soudée, dont les partenaires se respectent mutuellement et travaillent dans un esprit de collaboration optimisée, renforce notre position envers les maîtres d'ouvrage. Tous ensemble, nous devons revendiquer les moyens nécessaires pour une conception intégrale de qualité.

Contrairement à certains clichés, le chiffre d'affaires annuel moyen des bureaux membres OAI et les rémunérations nettes perçues – après déduction des multiples frais et charges et eu égard au volume de travail et aux qualifications acquises – sont relativement modestes au regard des salaires pratiqués au Luxembourg dans le secteur privé pour d'autres professions intellectuelles, sans même parler du secteur public encore plus favorisé.

Le baromètre du secteur

Note méthodologique

La présente étude de l'évolution des chiffres d'affaires moyen et médian par effectif est menée par l'OAI sur base des données extraites du logiciel de gestion des membres OAI.

Le chiffre d'affaires (CA) hors taxes est extrait de la déclaration de TVA de l'année correspondante transmise par les membres OAI (avec un décalage: par exemple le CA 2018 est utilisé pour la déclaration de l'exercice 2019-2020). Les membres OAI n'ayant pas transmis cet élément sont exclus de cette statistique.

Le logiciel de gestion ne permet pas encore de stocker l'historique de l'effectif du bureau. L'effectif utilisé pour cette statistique est donc le dernier effectif transmis par le membre en question. Il s'agit de l'effectif total du bureau (administratif + technique).

Cette fonctionnalité a été entre-temps ajoutée à notre outil, et ce problème sera résolu pour l'étude du chiffre d'affaires 2020 (pas encore utilisé pour la présente statistique).

Pour les statistiques sur le CA 2015-2018, l'effectif dans notre base de données au 10 juillet 2020 a été utilisé.

Pour les statistiques sur le CA 2019-2020, l'effectif dans notre base de données au 13 décembre 2022 a été utilisé.

Pour les statistiques sur le CA 2021, l'effectif dans notre base de données au 19 avril 2023 a été utilisé.

Il est souligné qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires global comportant les multiples frais et charges d'exploitation du bureau et non pas du salaire annuel par personne.

DONNÉES OAI CLÉS 10.07.2023

— 790

bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.

— 221

bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.

— 5 725

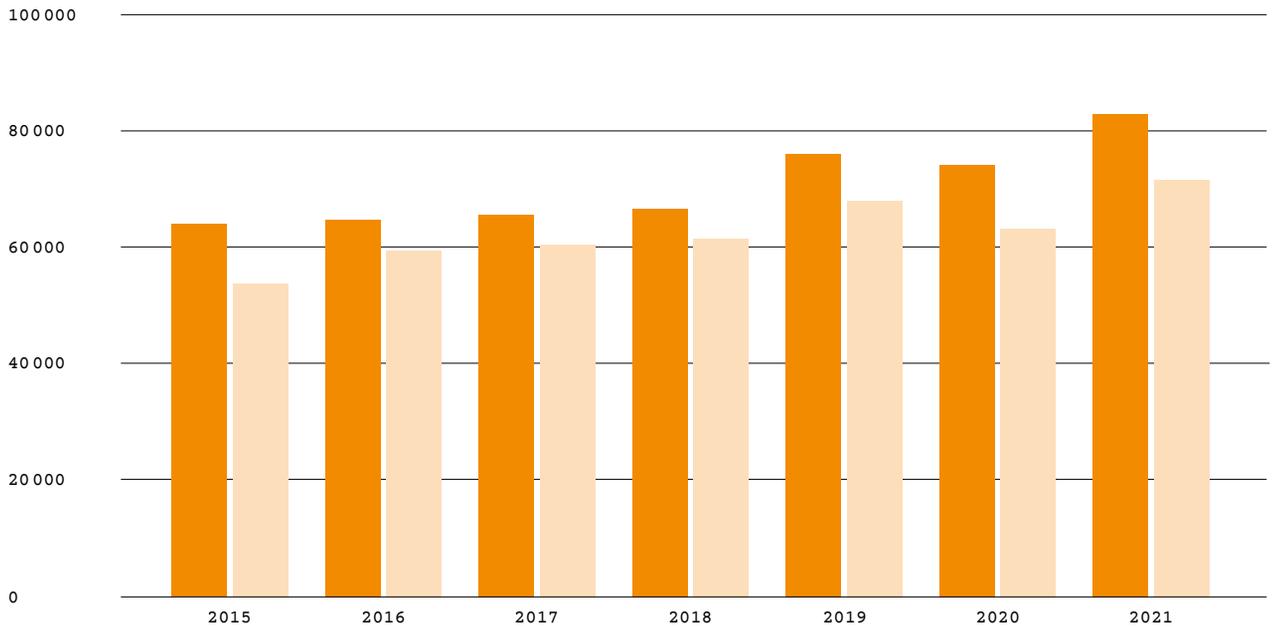
personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.

— 71%

des bureaux établis au Luxembourg sont composés de cinq personnes ou moins.

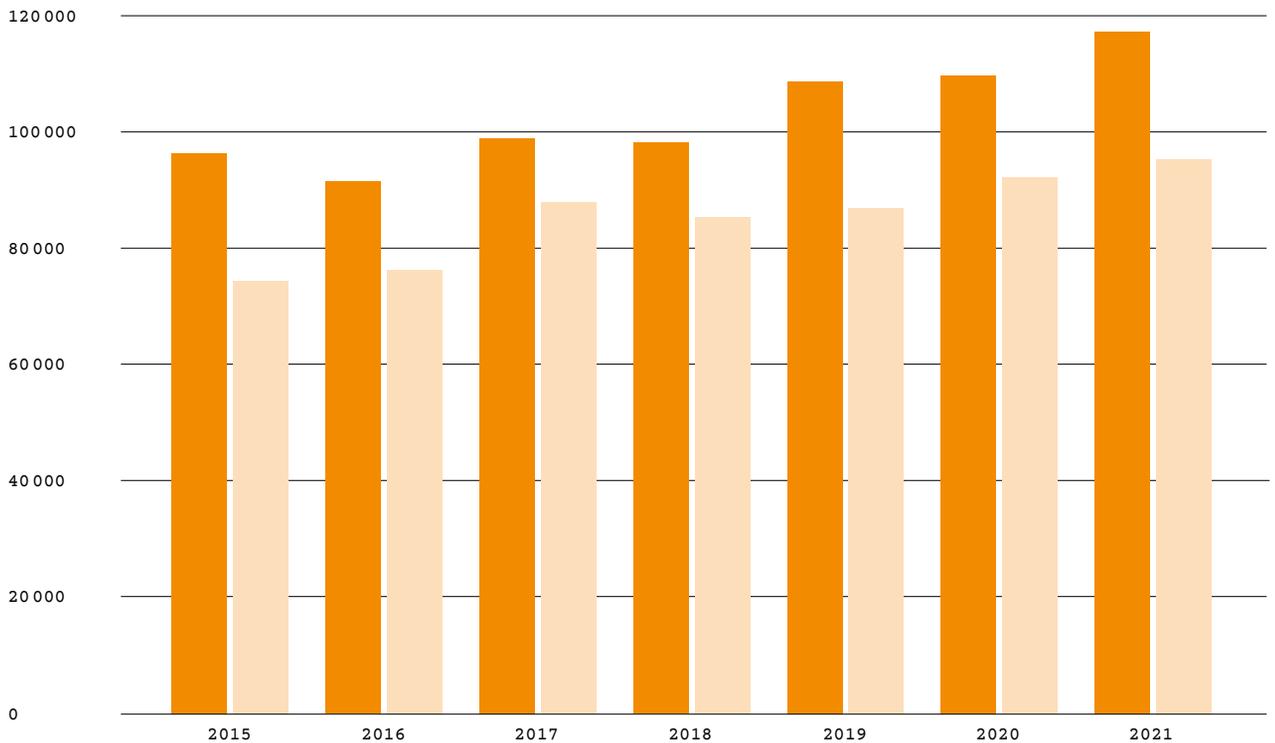
Architectes au Luxembourg: chiffres d'affaires annuels par effectif

■ Moyenne totale / □ Valeur médiane totale



Ingénieurs-conseils au Luxembourg: chiffres d'affaires annuels par effectif

■ Moyenne totale / □ Valeur médiane totale



Repenser l'espace urbain de manière durable

Parole à
Michelle Friederici, OAI
François Bausch,
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics
Marc Feider, OAI



Augmentation de la population, refonte de l'espace urbain, construction durable, simplification administrative et législative, les défis ne manquent pas en matière d'Aménagement public et de Mobilité. Pour développer les villes et villages de demain, le ministère peut s'appuyer sur l'expertise des professions de l'OAI et la créativité de ses membres.

Quels sont les défis à relever dans les domaines des travaux publics et de la mobilité à l'horizon 2050 ?

— FRANÇOIS BAUSCH • Le challenge majeur réside dans l'approche que nous devons choisir pour les 20-30 années à venir quant au développement des villes et villages. Face à l'importante croissance économique et démographique, nous devons parvenir à planifier des espaces urbains à taille humaine. Prenons l'exemple du plateau du Kirchberg. Avec l'installation des institutions européennes, le quartier s'est rapidement développé, devenant un axe urbain. Or, il n'existait aucune logique urbanistique derrière. La qualité de l'architecture et la manière de concevoir l'espace public n'étaient pas la priorité. Des architectes de renommée internationale ont participé à la construction de bâtiments et nous avons obtenu ce qu'on appelle un « musée d'architecture », sans réelle cohérence. Depuis une vingtaine d'années, nous retravaillons donc sur l'urbanisme de ce quartier en intégrant au maximum les entreprises et bureaux d'architectes locaux qui connaissent notre pays, notre vie sociale et notre culture.

Cet exemple illustre à quel point il est crucial de réfléchir dès le départ à l'urbanisme pour développer des espaces de qualité. Aujourd'hui, ces aspects sont étroitement liés à la mobilité. La mise en place d'un espace urbain dans une ville ou un village implique également la création de mouvements qu'il faut organiser. Dans le Plan national de mobilité, nous établissons qu'avec la croissance économique annuelle moyenne, nous connaissons en 2035 une hausse des demandes de mobilité de 40 % par rapport à 2017.

— MARC FEIDER • Je peux confirmer qu'autrefois, on accordait principalement de l'importance à la conception d'un bâtiment. Je suis toutefois satisfait de constater que la formation des diplômés actuels n'est plus exclusivement axée sur la conception d'un ouvrage, mais qu'une grande importance est accordée à la prise en compte globale de l'environnement urbain et naturel du projet. Sur le plan sociopolitique, je constate que nos membres partagent de plus en plus le point de vue de l'OAI selon lequel notre avenir ne peut résider que dans un espace aménagé de manière durable, axé sur la nature et ouvert à tous. Pour mener à bien ce changement



« Face à l'importante croissance économique et démographique, nous devons parvenir à planifier des espaces urbains à taille humaine. »

— FRANÇOIS BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

dans l'aménagement de notre cadre de vie, nous avons besoin du soutien de la politique, de la conviction de nos maîtres d'ouvrage et de la compétence de nos membres.

— MICHELLE FRIEDERICI • Il est important que cette réflexion ne s'arrête pas à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un pays. Il faut voir plus large au niveau de la Grande Région. Pour attirer de nouveaux travailleurs, il faut nous montrer compétitifs.

Quels sont les atouts du Luxembourg pour relever ces défis ?

— FRANÇOIS BAUSCH • Nous sommes un petit pays au cœur d'un grand espace économique avec une réelle ouverture vers l'extérieur. Cette ouverture ainsi que notre population cosmopolite et notre flexibilité constituent notre richesse. Notre multiculturalité est un atout qui nous permet de transformer le pays plus rapidement qu'ailleurs.

— MARC FEIDER • Le Luxembourg a souvent su se montrer proactif pour aller dans la bonne direction. Ainsi a-t-il réussi à être un pionnier dans la mise en œuvre de la construction énergétiquement efficace, non seulement en ce qui concerne la formation continue des concepteurs, mais aussi la mise en œuvre des procédures d'autorisation (CPE), l'acceptation des maîtres d'ouvrage et la formation de nos artisans. On n'est pas forcément conscients de cette réussite et nous aimerions que ce rôle de pionnier du Luxembourg soit aussi le cas dans la mise en œuvre d'une culture





de la construction climatiquement neutre, durable et respectueuse envers la nature. Des projets pilotes initiés par le Gouvernement peuvent soutenir à ce que le secteur de la construction s'adapte à court terme à la transition de la culture de bâtir

durable. L'OAI s'investie pour cette transition auprès du CNCD ou sont représentés tous les acteurs du secteur de la construction.

— FRANÇOIS BAUSCH • Nous pouvons faire du Grand-Duché un laboratoire d'idées pour la construction durable.

Le projet Kiem 2050 en est le parfait exemple. S'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire, ce futur quartier du Kirchberg pourra être démantelé et reconstruit ailleurs. Gestion de l'eau, production d'énergie, efficacité énergétique, tout a été pensé pour rendre ce quartier entièrement recyclable. Toute la valeur ajoutée de la construction du Luxembourg se retrouve dans ce quartier.

— MICHELLE FRIEDERICI • Il est important de souligner que la construction durable ne se limite pas uniquement aux bâtiments neufs, mais s'applique également à l'existant. Plutôt que de déconstruire, il faut investir dans la transformation et prendre en compte la trace carbone, ce qui représente un challenge pour nos membres. Il reste encore du travail à faire à ce sujet, en adaptant par exemple les règlements.

Comment les professions OAI peuvent-elles épauler l'État dans ces domaines ?

— MARC FEIDER • Nous faisons en sorte que nos membres soient toujours à la pointe en investissant sur la formation continue. Nous souhaitons dès lors que la plus-value de l'OAI soit reconnue et que nos métiers soient revalorisés. L'État et les administrations désirent travailler avec des professionnels faisant preuve de flexibilité et bénéficier de conseils d'experts nous font confiance. Le privé peut en faire autant.

« Un changement de mentalité doit s'opérer pour pouvoir construire intelligemment et instaurer un cadre de vie agréable. »

— MARC FEIDER, vice-président de l'OAI et ingénieur-conseil

— MICHELLE FRIEDERICI ● Face au problème de recrutement que nous rencontrons, il est très important de donner envie aux jeunes de nous rejoindre.

— FRANÇOIS BAUSCH ● Il existe en effet une menace de pénurie dans ces professions. Nous constatons dans le secteur de la construction, comme dans notre société plus globalement, une concentration de grosses structures. Cette concentration est telle que nous risquons de faire face à des monopoles privés. Pour un indépendant ou un petit bureau, il devient de plus en plus difficile d'accéder au marché.

— MARC FEIDER ● Le Luxembourg n'a aucun intérêt d'arriver à une telle situation qui empêcherait d'avancer et d'innover dans nos professions. Nos membres sont constitués principalement de petites structures intéressantes et créatives qui stimulent le marché.

En quoi la mission d'intérêt public des concepteurs indépendants, à savoir soutenir l'État et ses administrations dans son but de créer un cadre de vie intelligent, durable et résilient, est-elle si importante ?

— FRANÇOIS BAUSCH ● Le secteur de la construction a un rôle de concepteur public important, car c'est notre vie quotidienne qui est impactée par le bâti. Quand on ne regarde plus à la qualité, on ne peut pas obtenir un ensemble cohérent.

— MARC FEIDER ● Pour permettre de garantir cette qualité, nos membres doivent tenir compte de nombreux aspects pour permettre d'obtenir une solution globale et cohérente. Nous sommes par exemple tout à fait conscients de prendre en considération la protection de l'environnement afin de maintenir et de promouvoir la biodiversité. Nous maîtrisons cependant difficilement les NIMBY (Not in my backyard) qui ont pour habitude de s'opposer à toute

modification au sein de l'espace qui les entoure. Un changement de mentalité du citoyen est nécessaire pour permettre d'orienter notre cadre de vie vers un avenir durable.

— MICHELLE FRIEDERICI ● L'architecture n'est pas une œuvre d'art. Nous expliquons aux jeunes sortant de l'université qu'ils doivent se confronter aux maîtres d'ouvrage et utilisateurs pour concevoir un projet. Échanger de manière constructive avec ces derniers ne peut qu'améliorer les projets. Cette approche est bien différente de celle consistant à concevoir des bâtiments sans discuter avec un tiers. La taille de notre pays entier n'est, en comparaison avec les pays avoisinants, qu'une ville. Mais nous avons 102 communes et donc aussi 102 PAG et presque autant de différentes procédures, ce qui est beaucoup trop. Depuis des années

nous proclamons que les PAG et procédures soient harmonisés.

Pour quelles raisons est-il si important d'opérer une véritable simplification administrative ?
Comment le fait d'alléger le carcan réglementaire et de digitaliser intelligemment les procédures permet-il d'y arriver ?

— FRANÇOIS BAUSCH ● La simplification représente un réel enjeu, car tout le monde ne l'interprète pas de la même manière. Les procédures actuelles sont parfois utilisées par certains pour empêcher la réalisation de projets. Il arrive en effet que des autorisations accordées par les ministères soient annulées par des recours administratifs de voisins. Un autre problème concerne l'accès aux terrains



et le prix demandé par certains propriétaires. Les procédures de recours et d'expropriation peuvent durer plusieurs années, ce qui a pour effet de bloquer la situation. Enfin, la collaboration entre les ministères doit être améliorée. Trop de compétences sont réparties entre diverses administrations sans qu'il n'existe un lien. Un guichet unique aurait pour avantage de simplifier ces différentes démarches. Rendre les règles plus claires permettrait également d'atteindre la vitesse de croisière souhaitée pour construire.

— MICHELLE FRIEDERICI • Ces réglementations sont susceptibles de nous freiner, car certaines contiennent parfois des contradictions. Nous souhaitons par exemple proposer des idées communes pour les PAG, mais les administrations communales ont des normes et procédures différentes.

— MARC FEIDER • À l'étranger, des réflexions vont dans cette logique de simplification au niveau des prescriptions. Si nous voulons avancer, nous devons nous engager dans cette même démarche.

Pourquoi transformer le programme de politique architecturale en un véritable code de la qualité architecturale en symbiose avec l'établissement d'un code de la construction?

— MARC FEIDER • Plusieurs pays européens ont pris l'initiative de l'institution d'une réelle simplification administrative et d'une politique d'un guichet unique digitalisé pour toutes demandes d'autorisation. Si le Luxembourg veut avancer vers une culture de construction durable il sera nécessaire de s'engager dans ces mêmes démarches. Pour soutenir une meilleure prise de connaissance sur l'importance de notre environnement bâti nous, OAI et LUCA, avons relancé, avec le ministère de la Culture, l'édition du programme de politique architecturale. Nous sommes heureux que le Gouvernement soutienne une telle approche.

— MICHELLE FRIEDERICI • Nous souhaitons prendre le code du travail comme référence pour le code de la construction. Tout comme le code du travail, le code de la construction devrait être un recueil des textes légaux et réglementaires de base applicables dans le domaine de la construction. Aucune nouvelle norme ou règlement ne pourra être contradictoire au code de la construction. Disposer d'un cadre de la construction avec ce qui est important à mettre en œuvre nous suffit.

Il est également nécessaire de redéfinir ce qu'est la qualité. Celle-ci ne concerne pas uniquement la taille des logements, mais aussi ce qui se passe à l'extérieur.

« Plutôt que de déconstruire, il faut investir dans la transformation, ce qui représente un challenge pour nos membres. »

— MICHELLE FRIEDERICI, présidente de l'OAI et architecte

Tribune libre

Le Cadastre, une institution bicentenaire au service de la modernité

Le Cadastre historique trouve son origine en 1795 lorsque le Luxembourg faisait partie du « département des Forêts ». Le début du XIX^e siècle voit ensuite la naissance des registres et plans parcellaires. Né de l'idée d'une perception équitable de l'impôt foncier, le Cadastre évolue rapidement et développe une rigueur technique qui lui permet d'accompagner le dynamisme de l'immobilier par un système méticuleux de mise à jour de sa documentation. En 1945, le Cadastre devient une administration autonome à part entière suite à sa séparation de l'Administration des contributions directes. Aujourd'hui, l'administration se veut un élève modèle en matière de digitalisation, d'accès au public et de simplification des démarches administratives. L'éventail de ses missions fait d'elle l'un des acteurs clés du marché de l'immobilier national, garant d'une gestion efficace et durable de la propriété foncière.

Les données cadastrales, jadis représentées à l'aide de plans au « format grand aigle » sont maintenant disponibles au format numérique. L'information foncière est mise à jour de manière quotidienne et ne laisse aucun doute sur l'identification d'un bien. Les limites des parcelles sont actualisées sur base des plans de mensuration officielle documentant la propriété dans ses moindres détails ; ces plans sont élaborés systématiquement par l'administration depuis son autonomie. Les géomètres officiels privés qui ont pu s'établir depuis la libéralisation de la profession en 2002 y contribuent majoritairement aujourd'hui.

Aussi ces données cadastrales intègrent-elles la copropriété, qui prend une proportion de plus en plus importante dans la structure actuelle du marché immobilier.

À côté de la documentation cadastrale, l'administration gère également la topographie nationale. À l'époque connue sous forme de cartes considérées par d'aucuns comme des œuvres d'art réservées aux seuls initiés en la matière, la documentation topographique moderne incorpore des données obtenues par ortho-imagerie et par télédétection en 2 et en 3 dimensions. La donnée topographique est aujourd'hui numérique et donc davantage accessible. L'arrivée des technologies de l'information a ainsi renforcé le rôle de l'administration en tant que producteur et gestionnaire de données géospatiales nationales devenues incontournables pour les planificateurs et les décideurs politiques et administratifs.

Deux obligations principales se dégagent des missions de base de l'administration qui sont ancrées dans sa loi organique datant du 25 juillet 2002 :

- la gestion efficace et durable de la propriété foncière ;
- la création et l'actualisation de la documentation topographique nationale sur la base de géodonnées.

Le Cadastre, gestionnaire légal du géoportail national

Prenant appui sur la directive européenne INSPIRE, le Cadastre gère l'ILDG (Infrastructure luxembourgeoise de données géographiques) et sa vitrine, le géoportail national.



De gauche à droite: Luc Ewen, préposé du département des mutations cadastrales et de la copropriété bâtie; Bernard Reisch, directeur-adjoint; Alex Haag, directeur; Paul Mootz, préposé du département de l'information du territoire; Claude Schreiner, préposé du département de la mensuration officielle.

Communément, le Géoportail est défini comme étant la plateforme officielle étatique qui a pour but de rassembler, décrire et diffuser les géodonnées officielles du pays. Il repose sur quatre piliers: les cartes (couvrant entre autres les thèmes topographie, environnement, cadastre, eau, infrastructures, aménagement du territoire, tourisme et agriculture), les données (qui sont à la base des cartes et qui sont accessibles au public), les services (procédés d'échange de données) et les outils (recherche, impression, annotations...).

La directive européenne PSI (Public Sector Information) actualisée recommande en plus une mise à disposition gratuite de certaines catégories de géodonnées qualifiées d'intérêt public (High Value Datasets).

Le Cadastre, gestionnaire légal de l'archive des données cadastrales

La mensuration officielle documente les limites de la propriété foncière dans ses moindres détails.

Obligatoire lors de la création de toute nouvelle parcelle, elle constitue également le cadre précis de toute planification urbanistique. Ses données servent de base à la mutation parcellaire et sont impérativement archivées et diffusées par l'administration.

La mensuration officielle est élaborée par les géomètres officiels du secteur public et privé; si les bureaux régionaux de l'administration sont responsables de la production d'environ 35% des documents de mensuration officielle, le secteur privé en a produit plus de 60% en 2022.

Les archives de l'administration intègrent également le cadastre vertical constitué des états descriptifs de division des immeubles en copropriété. Cette documentation, dressée par un architecte, un géomètre officiel ou un ingénieur-conseil, conformément aux dispositions de la loi du 19 mars 1988 sur la publicité foncière en matière de copropriété, aboutit à une définition précise et cohérente de chaque unité transférable, située dans

un immeuble soumis au statut de la copropriété. Elle permet de garantir plus certainement l'objet lors d'un transfert de propriété et contribue ainsi à une meilleure protection des vendeurs et acquéreurs.

Chaque modification d'un bien immobilier, que ce soit une parcelle foncière ou un lot de copropriété, ou des droits réels y associés, donne lieu à une mutation cadastrale qui consiste en la mise à jour de la documentation cadastrale et en la conservation de ses anciens états. Les mutations relatives aux droits réels sont justifiées par les extraits des actes notariés, des actes administratifs, des déclarations de succession et des décisions judiciaires qui sont transmis par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA.

Le système intégré de la publicité foncière permet l'actualisation continue de cette documentation et la diffusion d'une information cadastrale actuelle qui date généralement de trois semaines au plus. Cette information est accessible



fig. 1



fig. 2



fig. 3



fig. 4

aux professionnels et particuliers selon les modalités du règlement grand-ducal du 10 août 2018, portant fixation des conditions et modalités de consultation et de délivrance de la documentation cadastrale [...] et peut être commandée via le Géoportail.

Le Cadastre, gestionnaire légal des géodonnées

Le département de l'administration regroupe toutes les activités en relation avec l'établissement, la gestion, la tenue à jour et la diffusion des géodonnées au sens large, englobant aussi bien les données cadastrales que cartographiques du territoire luxembourgeois sous forme de banques de données (BD).

— La BD-L-PCN rassemble l'ensemble des parcelles du Grand-Duché au format vectoriel.

Le plan cadastral en tant que représentation graphique de la division du territoire compte actuellement plus de 700 000 parcelles.

- La BD-L-ORTHO renseigne les vues aériennes ortho-référencées du territoire national les plus actuelles avec une précision de 10 cm par pixel au sol. Des clichés historiques y sont également consultables.
- La BD-L-LIDAR affiche le relief du pays dans ses plus petits détails. Quelque 80 milliards de points classés selon leur typologie permettent de recréer la topographie du pays en trois dimensions sous forme de modèle numérique de terrain.
- La BD-L-TOPO affiche les données cartographiques qui caractérisent le territoire national sous différents aspects thématiques.

- Le registre national des localités et des rues recense les quelque 173 000 adresses géocodées officielles et les 8 900 rues identifiées par leur nom.
- Le réseau SPSLux met à disposition sur l'ensemble du territoire des signaux GPS, GLONASS, GALILEO et BEIDOU provenant respectivement des systèmes de satellites américain, russe, européen et chinois. Ce réseau permet aux usagers de déterminer leur position dans le système de référence national en temps réel et avec une précision centimétrique.

PLUS D'INFORMATIONS

- www.act.public.lu
- www.geoportail.lu
- www.map.geoportail.lu



Fig. 1
Carte topographique (gauche)
et LIDAR (droite)

Fig. 2 et 4
Coupe et profil des points LIDAR
à Clervaux

Fig. 3
Maquette 3D Echternach

LE CADASTRE DE DEMAIN

À côté de ses missions et attributions actuelles, l'administration se penche déjà sur les défis du futur :

- La mise en place d'un «warehouse» géographique, permettant le stockage et l'extraction centralisée de toutes les données géographiques.
- Le projet de loi n°8086 relative aux registres national et communaux des bâtiments et des logements (RNBL) déposé à la chambre des députés en date du 19 octobre 2022 a désigné l'administration comme gestionnaire du registre national à créer. Un concept relatif au fonctionnement et au modèle des données du futur RNBL sera élaboré, autour duquel s'articulera le futur projet de règlement grand-ducal.
- La réalisation d'un survol aérien avec des prises de vues nadirales et obliques, la création d'une orthophotographie ainsi que la restitution 3D comprenant la texturation de certains bâtiments.
- La création d'une base de données CityGML ainsi que sa mise à jour et son historisation avec les données 3D de la BD-L-BATI3D. Une méthodologie pour une future mise à jour de cette base de données sera conceptualisée.
- Le projet «LotsOfBIM» permettra de déposer électroniquement les dossiers de cadastre vertical et d'automatiser au maximum les contrôles respectifs. Le traitement des dossiers déposés deviendra par conséquent plus efficace et rapide. Afin d'anticiper des étapes futures de la digitalisation, la plateforme «LotsOfBIM» soutiendra l'extraction des documents requis à partir d'une maquette BIM (building information modeling - modélisation).
- La technique de la division en volumes de la propriété immobilière complèterait les deux formes de propriété actuellement admises, à savoir la structuration horizontale de la propriété prévue par le code civil et le statut de la copropriété applicable aux seuls immeubles bâtis; elle permettra de diviser la propriété dans les trois dimensions et de créer ainsi des volumes de propriété à géométrie variable qui peuvent se superposer, voire s'enchevêtrer. Elle s'appliquera surtout à un ensemble immobilier constitué de plusieurs bâtiments qui se distinguent par leur statut ou affectation, ou à un immeuble complexe de par ses dimensions, l'hétérogénéité de ses parties ou la présence d'éléments du domaine public.
- La parcellisation du domaine non cadastré du plan cadastral a pour but de parcelliser toutes les parties démunies de cette qualité et de leur attribuer le propriétaire respectif.

Espaces d'une vie

Entretien avec Rob Krier

Qui est Rob Krier

Le 10 juin 1938, Rob Krier vient au monde à Grevenmacher dans une famille catholique dévouée. Il entame des études en architecture à l'Université technique de Munich (1959–1964) et débute sa carrière en tant qu'employé d'Oswald Mathias Ungers à Cologne et Berlin puis continue à travailler pour Prof. Frei Otto à Stuttgart. En 1976, il déménage à Vienne où il ouvre son propre bureau. Pendant cette période, il est nommé professeur à l'Université technique de Vienne et occupe le poste de directeur de l'Institut de design. Dix ans plus tard, en 1986, il est invité à enseigner pendant plusieurs mois à l'Université de Yale.

Rob Krier a écrit de nombreux livres et est devenu internationalement connu grâce à « Stadtraum » (1975), ouvrage dans lequel il se penche sur la reconstruction urbaine et la réintroduction des compositions architecturales traditionnelles dans l'urbanisme de l'après-guerre. Dans son œuvre, il développe des modèles historiques et des conceptions urbaines archétypales comme les typologies d'espaces de rues et de places. Monsieur Krier est également sculpteur et a créé principalement des sculptures pour des espaces publics. En 1998, il se retire et vit entre Berlin et la Ligurie. Pour plus d'informations sur son œuvre, nous vous invitons à consulter le site www.robkrier.de.

Son chemin vers l'architecture

Son arrière-grand-père maternel, le jardinier Michael Jans, possédait une magnifique maison ancienne à Echternach, « Hooveleck », caractérisée par un beau jardin, une tour d'escalier centrale et des pièces voûtées aux étages inférieurs. C'est ici qu'il passera de nombreuses vacances et où il commencera à dessiner. Pendant la guerre, une aile de la maison a été endommagée. La reconstruction de cet endroit nostalgique a sans doute réveillé son intérêt pour l'architecture. Avec les années, il poussera ses talents jusqu'à accepter un des plus grands défis : concevoir et réaliser une ville entière pour 25 000 habitants dans le Brabant hollandais : Brandevoort !

Une autre inspiration étaient les promenades avec son grand-père et sa mère qui avaient comme habitude de dessiner tout ce qui attirait leur attention dans un carnet de croquis. À la maison, les croquis se transformaient en aquarelles hautes en couleurs, auxquelles le petit Rob aimait participer. Jusqu'à présent, Rob Krier continue à apporter avec lui partout où il va son petit carnet de croquis. Durant sa carrière de professeur, il suggéra à ses élèves de faire de même.

Message pour les nouvelles générations

Rob Krier voit notre planète parsemée d'écoles, d'universités et d'établissements d'enseignement



Rob Krier,
architecte et
membre honoraire
de l'OAI

« La beauté ne peut s'enraciner dans le monde du jetable. »

de toutes sortes, comme jamais auparavant. Et même si nos connaissances se sont accrues à pas de géant, il estime que la beauté a diminué proportionnellement. Selon lui, la beauté ne peut s'enraciner dans le monde du jetable, où la tranquillité, son terreau, est étouffée par les ravissements de la superficialité. Cependant, la beauté devrait être le seul objectif.

Monsieur Krier s'est toujours investi à combattre les contraintes purement factuelles et l'arrière-goût amer de toute entreprise motivée par le profit sans arrière-plan éthique ou sensuel. Ce voile de laideur qui enserre si puissamment notre monde, dit-il, étouffera le souffle de nos enfants. Sans équivoque, il conclut que la qualité du bâtiment reflète la qualité des interactions sociales, et conseille vivement aux jeunes architectes et ingénieurs de prendre le temps de voyager et de s'émerveiller de la diversité des villes dans le monde.

BIOGRAPHIE

- 1938 : Naissance à Grevenmacher.
- 1956-1957 : Voyages à travers l'Italie : Côme, Milan, Pise, Florence, Ravenne, Venise, Padoue, Vérone, Vicence et Rome.
- 1959 : Bac au lycée classique d'Echternach.
- 1959-1964 : Études d'architecture à l'Université technique de Munich.
- 1960 : Participation à « l'école de la vision » d'Oskar Kokoschka à l'académie d'été de Salzburg.
- 1965-1966 : Employé indépendant chez le professeur Oswald Mathias Ungers à Cologne et Berlin.
- 1966-1970 : Employé indépendant chez le professeur Frei Otto à Berlin et Stuttgart.
- 1970-1971 : Assistant chez Bodo Rasch, Stuttgart.
- 1971-1973 : Assistant chez Faller et Schröder, Stuttgart.
- 1973 : Tournée de conférences dans 25 écoles d'architecture aux États-Unis.
- 1973-1975 : Professeur assistant du professeur Johannes Uhl à l'Université de Stuttgart.
- 1975 : Professeur invité à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.
Prix secondaire d'architecture de l'Académie des arts de Berlin.
- 1976-1994 : Bureau à Vienne.
- 1976-1998 : Professeur à l'Université technique de Vienne (directeur de l'Institut de design).
- 1983 : Prix d'architecture de la Ville de Vienne.
- 1986 : Professeur invité à l'Université de Yale, New Haven, États-Unis.
- 1991 : Acquisition d'un ancien relais de poste, autrefois utilisé comme fabrique de chaussures, puis comme refuge de partisans en temps de guerre et, enfin, comme garage de bus, à Bargemon dans le département du Var dans le sud de la France. Conversion pour former un atelier pour les travaux sculpturaux.
- 1992 : Doctorat honorifique de l'Université de Stockholm.
- Depuis 1994 : Résidence principale à Herderstrasse à Berlin-Charlottenburg, résidence secondaire et atelier de sculpture à Andora-Duomo dans la région de Ligurie, Italie.
- 1992-2004 : Bureau du bâtiment à Montpellier (en collaboration avec Nicolas Lebunetel).
- 1993-2010 : Bureau à Berlin, en partenariat avec son gendre Christoph Kohl.
- 1996 : Membre honoraire de l'American Institute of Architects.
- 1998 : Émérite.
- 2000 : Don de ses archives d'architecture au musée allemand de l'Architecture (DAM) à Francfort-sur-le-Main.
- 2022 : Membre honoraire de l'OAI.



fig. 1



fig. 2

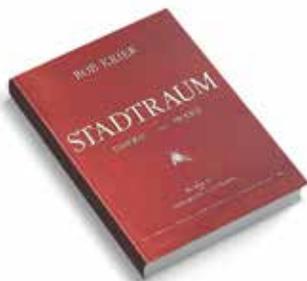


fig. 3



fig. 4

Fig. 1
 't Haegsch Hof,
 Rivierenbuurt
 Fig. 2
 Dickes House,
 Luxembourg
 Fig. 3
 Stadtraum
 Fig. 4
 Brandevoort,
 Helmond
 Fig. 5 et 6
 Cité judiciaire
 de Luxembourg

Photos © fig. 1 Roel Wijnants, Rob Krier

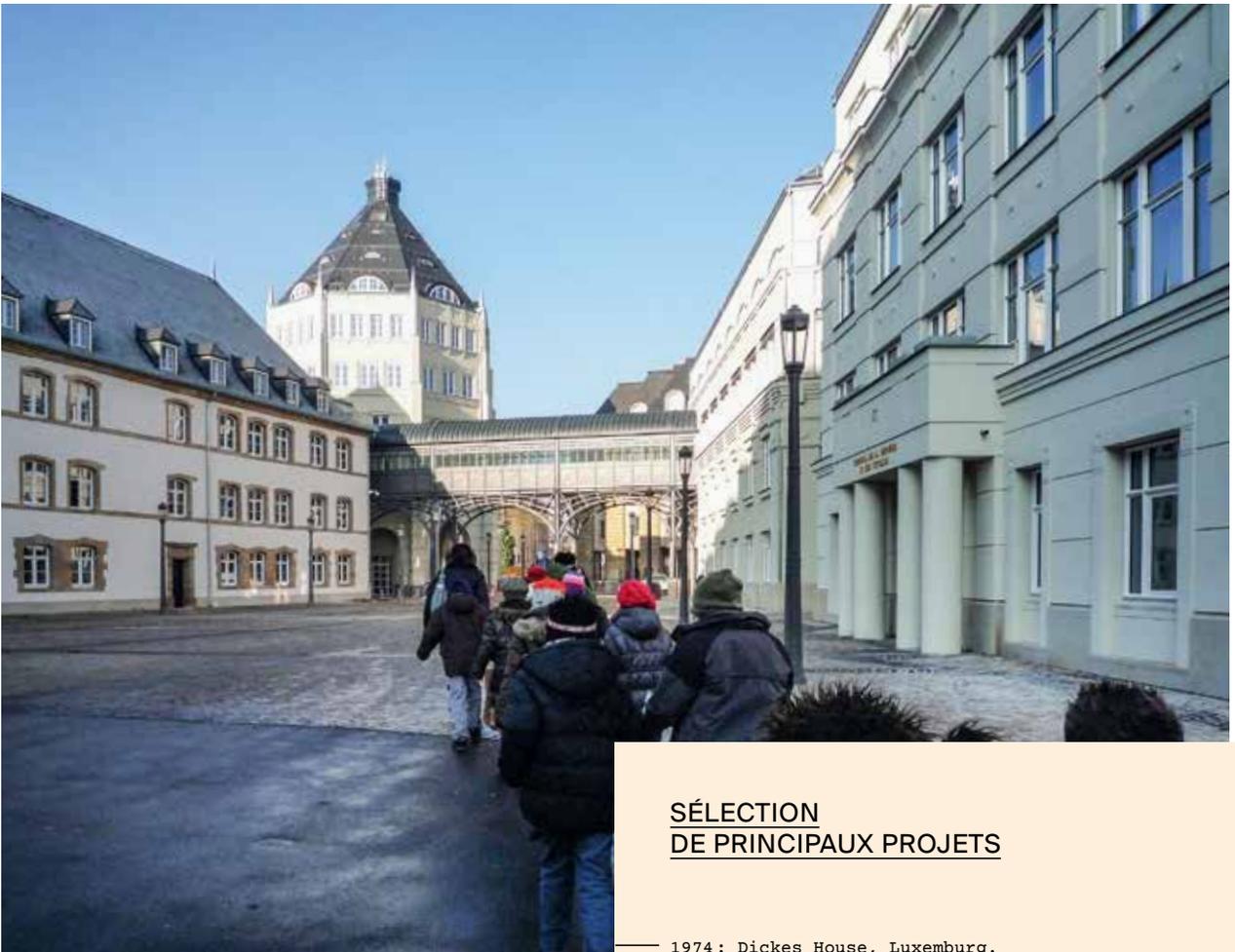


fig. 5



fig. 6

SÉLECTION DE PRINCIPAUX PROJETS

- 1974: Dickes House, Luxemburg.
- 1977-1980: Ritterstraße, Berlin.
- 1980-1985: Rauchstraße, Berlin.
- 1981-1987: Wohnhausanlage Breitenfurter Straße, Wien.
- 1989-1991: Das Dorf, Mülheim an der Ruhr.
- 1989-2001: De Resident, Den Haag.
- 1989-2004: Consuls de Mer, Montpellier.
- 1991-1997: Kirchsteigfeld, Potsdam.
- depuis 1992: Cité judiciaire, Luxembourg, (construction 2003-2008).
- 1995-1999: Noorderhof, Amsterdam.
- 1995-2006: Meander, Amsterdam.
- depuis 1996: Brandevoort, Helmond.
- 1997-2005: Gildenkwartier, Amersfoort.
- 1998-1999: Viktoria Quartier (concours), Berlin.
- 1998-1999: Lofthouse (concours), Berlin.
- 1998-2007: Slot Haverleij, Herzogenbusch.
- depuis 2000: Vleuterweide, Utrecht.
- 2000-2009: 't Haegsch Hof | Rivierenbuurt (SDU), Den Haag.
- 2001: Lloydpier (concours), Rotterdam.
- 2001-2010: Landstraat Noord, Bussum.
- 2001-2010: Citadel Broekpolder, Beverwijk/Heemskerk.
- 2001-2006: De Parade, Bergen op Zoom.
- depuis 2002: Batavia Harbour, Lelystad.
- 2002-2008: Woonzorgpark Bilderdijk, Hoogeveen.
- depuis 2003: Assumerhof, Beverwijk/Heemskerk.
- depuis 2003: De Stadsbleek, Oldenzaal.
- depuis 2003: Paktuynen, Enkhuizen.

Jurisprudence

Sanctions pour dépassement budget

CONSEIL JURIDIQUE
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible via l'espace membres du site www.oai.lu.

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service exclusivement dédié aux membres de l'OAI d'orientation juridique contre une participation financière est également proposé.



Dominique Bornert,
conseiller juridique
de l'OAI

La « sanction » du dépassement du budget de la construction estimé par l'architecte, dans le cadre des marchés privés des services d'architecture, et en matière de « marché sur devis »

L'architecte doit s'informer des capacités financières de son client et concevoir un projet compatible avec le budget annoncé, le tenir informé de toute évolution des conditions financières notamment liées à des contraintes générées par les caractéristiques du projet et s'assurer une fois le projet de construction définitivement arrêté avec le maître de l'ouvrage et mis à exécution que son coût reste cohérent avec l'évaluation de l'opération fondée sur les éléments chiffrés des marchés ; ceci afin d'éviter que les architectes n'engagent leurs clients dans des dépenses hors de proportion avec le coût envisagé de l'opération, ou avec leurs prévisions ou possibilités financières.

Ainsi, sans préjudice le cas échéant de dispositions conventionnelles particulières, en principe « l'estimation globale qu'il donne au stade de l'avant-projet définitif le lie dans la mesure où le coût définitif ne peut être sensiblement supérieur au coût prévisionnel »¹.

L'architecte est ainsi susceptible d'engager sa responsabilité en cas de dépassement non justifié du « devis », étant précisé qu'une marge d'erreur de 10 % est admise². Ainsi, l'architecte « invoque à juste titre qu'un dépassement de 10 % se trouve admis par la jurisprudence »³.

Certaines décisions ont même admis une marge d'erreur de 20 % voire de 25 % en fonction de la situation de fortune du maître de l'ouvrage.

En cas de dépassement important du devis, l'architecte doit justifier de causes exonératoires (cas de force majeure, commandes supplémentaires du maître de l'ouvrage, etc.).

À défaut de rapporter la preuve d'une cause externe ayant entraîné ces dépassements de budget, l'architecte engage sa responsabilité. Il se pose alors la question de la « sanction » encourue par l'architecte relativement à ses honoraires, d'une part, et celle de l'indemnisation du maître de l'ouvrage pour le préjudice éventuel subi, d'autre part.

Selon la jurisprudence, « l'architecte, qui a induit en erreur son client qui voit ses possibilités financières dépassées, se voit refuser, en tout ou en partie, le droit de réclamer des honoraires sur les dépenses excédant ses évaluations »⁴. Si le projet reste réalisable, l'architecte doit reprendre à ses frais le projet architectural afin qu'il rentre dans l'enveloppe budgétaire initialement indiquée.

En revanche, concernant l'indemnisation du dommage accru au maître de l'ouvrage, ce dernier s'illusionne parfois en réclamant que l'architecte devrait supporter le coût des travaux dépassant les prévisions budgétaires. Une telle solution reviendrait à exiger que l'architecte finance pour partie la construction !

Or, comme expliqué avec limpidité dans un arrêt de la Cour d'appel de Rennes (France) du 25 juin 2009 : « Le préjudice des maîtres de l'ouvrage consécutif

à cette erreur d'évaluation ne consiste pas, contrairement à ce qu'ils prétendent et à ce qui a été retenu par le premier juge, dans le montant du dépassement de coût des travaux, puisque ainsi que le soutient exactement l'architecte, les prestations facturées correspondent à la valeur de l'immeuble, de sorte que son coût final correspond exactement à ce dont le patrimoine du maître de l'ouvrage s'est enrichi. Le jugement sera donc infirmé en ce qu'il a alloué au maître d'ouvrage des dommages et intérêts égaux au montant du dépassement du coût des travaux tel qu'il l'avait calculé et la demande des maîtres de l'ouvrage à ce titre sera rejetée».

En réalité, le préjudice que le maître d'ouvrage a subi à la suite du dépassement de budget n'équivaut pas au montant des travaux exécutés qui excède le budget. La jurisprudence luxembourgeoise a également eu l'occasion de

préciser qu'«il faut considérer, cependant, que les sommes versées aux entreprises et corps de métiers représentent des travaux réellement effectués et appréciés à leur juste valeur si bien que les [maîtres d'ouvrage] bénéficient de la plus-value dans leur patrimoine et ils ne peuvent obtenir le remboursement de prestations qui leur profitent»⁵.

En revanche, l'architecte risque d'être condamné à supporter en particulier le coût du crédit supplémentaire (en d'autres termes, des intérêts) que le maître d'ouvrage a été contraint (le cas échéant) de souscrire pour faire face à l'imprévoyance de l'architecte. Ainsi, «le préjudice subi réside pour les maîtres d'ouvrage dans le fait d'avoir été dans l'obligation de faire face à une dépense à laquelle ils ne s'attendaient pas, les obligeant à contracter un nouveau prêt et à faire face à des frais financiers imprévus»⁶.

Le dommage résultant du dépassement de devis en cas de faute technique et/ou de faute professionnelle peut être couvert par l'assurance Responsabilité civile professionnelle et décennale de l'architecte. Néanmoins, les conditions de couverture diffèrent selon les assureurs : il peut s'agir d'une extension facultative de garantie et parfois limitée à un certain pourcentage du montant du dommage. Il est important de vérifier cette donnée lors de la souscription du contrat d'assurance. Pour information, le contrat-cadre OAI couvre le dépassement de devis en cas de faute technique jusqu'à concurrence des sommes assurées, mais uniquement en cas de condamnation effective de l'assuré par un tribunal. Les frais et honoraires y relatifs sont compris dans ce montant et pris en charge par l'assureur. En absence de condamnation effective, la franchise n'est pas d'application pour les frais de défense et d'expertise.



- 1 Jugement civil du 22 avril 2008, no 99/2008 (8^e chambre), numéro du rôle: 107088.
- 2 Cour d'appel de Luxembourg (4^e chambre), arrêt du 25 février 2003, no. 25830 du rôle: «La Cour considère qu'une marge d'erreur de 10 % par rapport au prix global indicatif est admissible.»
- 3 Cour d'appel de Luxembourg (7^e chambre), arrêt du 4 novembre 2020, n° 143/20 – VII – CIV, Numéro CAL-2019-00446 du rôle.
- 4 Cour d'appel de Luxembourg (7^e chambre), arrêt du 10 juillet 2013, numéros 38175 et 39085 du rôle.
- 5 Cour d'appel de Luxembourg (7^e chambre), arrêt du 10 juillet 2013, numéros 38175 et 39085 du rôle.
- 6 Voir arrêt précité du 10 juillet 2013.

Assurance

L'assurance Tous risques chantier: définition et intérêts

CONTRAT
CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales! Les informations sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



Vanessa Krackenberger,
Account Manager
chez ALLIA
Insurance Brokers



Mathieu Rouyer,
Account Manager
chez ALLIA
Insurance Brokers

Les architectes et ingénieurs ont une obligation légale de s'assurer en Responsabilité civile et décennale (article 6 de la loi du 13 décembre 1989 réglementant les professions d'architectes et ingénieurs-conseils). Les autres acteurs de la construction qui ne font pas partie de ces professions réglementées n'ont pas cette obligation légale de s'assurer pour les dommages causés aux tiers, bien que cela soit recommandé. Il est donc important, pour l'architecte ou l'ingénieur qui participe à une mission, de se renseigner sur les assurances additionnelles qui sont souscrites par le maître de l'ouvrage. Il peut s'agir d'une assurance Tous risques chantier et d'une assurance Décennale. Ces polices ont vocation à protéger l'architecte et l'ingénieur, mais également tous les intervenants sur le chantier. Nous développerons ici le sujet de l'assurance Tous risques chantier.

Pourquoi conseiller au maître de l'ouvrage de souscrire un contrat Tous risques chantier?

Cette assurance intervient directement sans recherche de responsabilité et permet de limiter les impacts d'un sinistre. Cela permet d'éviter dans un premier temps que les assureurs des différents intervenants soient sollicités et que chacun d'entre eux mandate un expert. Cela permet aussi d'éviter que les relations entre les différents acteurs de la construction ne se dégradent, et que le chantier ne tarde à reprendre.

Qu'est-ce qu'une assurance Tous risques chantier?

Ce contrat, s'il est souscrit, a pour objet la couverture de tous

les dommages spécifiques à l'ouvrage, causés aux tiers et aux biens existants. Elle garantit tous les dommages indiqués dans le contrat à l'exception de ceux qui ont été expressément exclus.

C'est une assurance qui couvre donc les pertes ou dommages matériels de toute nature subis par l'ouvrage en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause et indépendamment de toute notion de responsabilité.

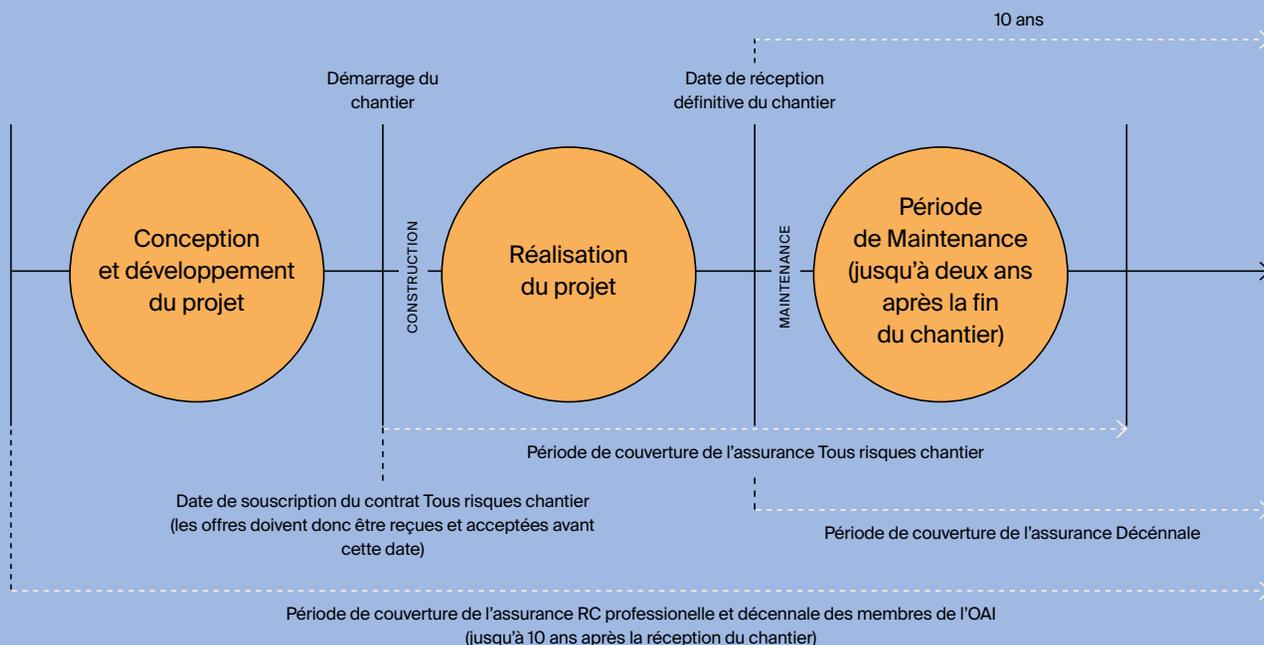
L'assurance Tous risques chantier est également une assurance de responsabilité. À ce titre, elle intervient en différence de conditions et de limites des intervenants du chantier.

Ce contrat Tous risques chantier est généralement souscrit par le maître de l'ouvrage et couvre de fait, toutes les parties impliquées dans le chantier, y compris l'architecte, les bureaux d'études ou ingénieurs conseils, les sous-traitants...

Que couvre l'assurance Tous risques chantier?

L'assurance Tous risques chantier couvre l'ensemble des biens constituant le projet assuré, à savoir: l'ouvrage définitif, objet du marché en cours de réalisation, les ouvrages provisoires et travaux temporaires nécessaires à son exécution comme par exemple les pistes d'accès au chantier, les soutènements... Elle couvre également les matériels ou matériaux destinés à y être incorporés (béton, ferrailage et équipements de la construction comme les ascenseurs, les appareils de chauffage...).

DURÉE DE COUVERTURE, ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER



De manière optionnelle, il est possible de couvrir les baraques et leur contenu et les engins de chantier.

S'agissant d'une couverture Responsabilité civile par ailleurs, le contrat Tous risques chantier garantit au preneur d'assurance, pendant les périodes de construction, montage, essais et maintenance, les réparations pécuniaires auxquelles les assurés pourraient être tenus en vertu des articles 1382 à 1386 du Code civil en raison des dommages causés aux tiers et imputables à l'exécution des travaux. Cette couverture intervient après toute autre garantie souscrite ou existante qui aurait pour objet de garantir le risque, à l'exception des garanties propres au maître d'ouvrage pour lequel l'intervention se fait en première ligne.

Le contrat peut également couvrir les biens existants, c'est-à-dire tous dégâts et pertes affectant les biens meubles ou immeubles existants qui sont propriété ou sous la garde du maître d'ouvrage, pour autant qu'ils soient survenus à l'occasion et du fait de l'exécution des travaux assurés et aient été constatés pendant la période d'assurance. Un état des lieux préalable au début des travaux doit alors être établi.

Quelle est la durée de la couverture ?

La durée de la garantie doit être la durée du chantier, à compter de la date de début de celui-ci. À partir de la réception définitive du bien s'ouvre la période de « Maintenance », qui couvre par exemple les défauts d'étanchéité et qui peut aller

jusqu'à deux ans. Cette couverture est à ne pas confondre avec l'assurance biennale ou décennale.

Des exemples de couverture pendant les travaux :

- Les murs, la peinture ou le carrelage sont abimés lors de l'installation des sanitaires : ce type de dommages liés à la négligence, la maladresse, la malveillance ou la défaillance humaine des fournisseurs est assuré.
- Les vitres sont cassées par des cambrioleurs, qui volent par exemple des thermostats sur les radiateurs déjà posés ou les sanitaires sont vandalisés : le vol par effraction et le vandalisme sont compris dans les garanties d'une police Tous risques chantier.

BIM

Niveaux de détail des maquettes BIM : solutions techniques pour le respect des GID

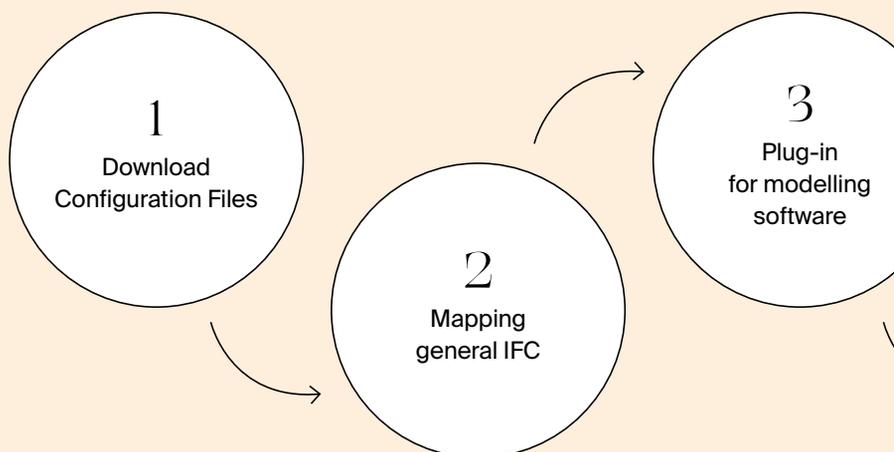
Au Luxembourg, le niveau de détail des maquettes BIM est exprimé au travers du niveau « GID » (Géométrie, Information, Documentation) depuis 2016, année de la publication du « Guide d'application BIM luxembourgeois ». Ces niveaux GID évoluent en fonction des phases du projet, précisant le contenu des modèles au fur et à mesure qu'ils sont détaillés entre les premières phases d'esquisse (APS) et leur version finale « As-Built ». Pour aider les modélisateurs à respecter ces niveaux de détail GID, le CRTI-B a créé une méthodologie de travail basée sur des fichiers de configuration préétablis

à implémenter dans les logiciels de modélisation (actuellement Revit et Archicad). Nous espérons via cette brève introduction vous encourager à tester cet ensemble de solutions « made in Luxembourg ».

Après le guide d'application, le guide d'interopérabilité :

Le guide d'interopérabilité apporte une couche technique indispensable qui s'ajoute aux fondements méthodologiques qui avaient été créés avec le guide d'application BIM. L'objectif est d'aider au mieux les utilisateurs du BIM au travers de trois outils 

LES SEPT ÉTAPES DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE



Daniel Zignale,
Architecte chez
BIMCONSULT, collabora-
teur externe de l'OAI
assistant le comité
de pilotage OAI BIM
composé de Jos Dell,
David Determe,
Eric Hansen et
Robert Jeworowski.

- L'interconnexion du site DigitalBuilding.lu à la plateforme internationale BIMIDS est à l'étude. Cette plateforme met à disposition des fiches par élément constructif (fiche GID) sous forme d'un navigateur web afin de consulter les besoins en géométrie, information et documentation des éléments courants de construction. Ces fiches sont organisées par groupement d'éléments semblables (par exemple la fiche fenêtre reprend les éléments fenêtre mais aussi fenêtre de toit, lanterneau, coupole, exutoire de fumées). Elles suivent également la structure IFC.
- Les IDS (Information Delivery Specification) sont des fichiers de configuration afin d'aller plus loin dans l'assistance autour de l'interopérabilité et du respect des GID, que ce soit pour la configuration des logiciels de modélisation ou de vérification.

- Les guides logiciels expliquent pas à pas, notamment par des tutoriels vidéos, la démarche à suivre pour utiliser les IDS dans des processus de gestion de la donnée, de l'intégration dans le logiciel de modélisation à la génération et au contrôle de l'IFC.

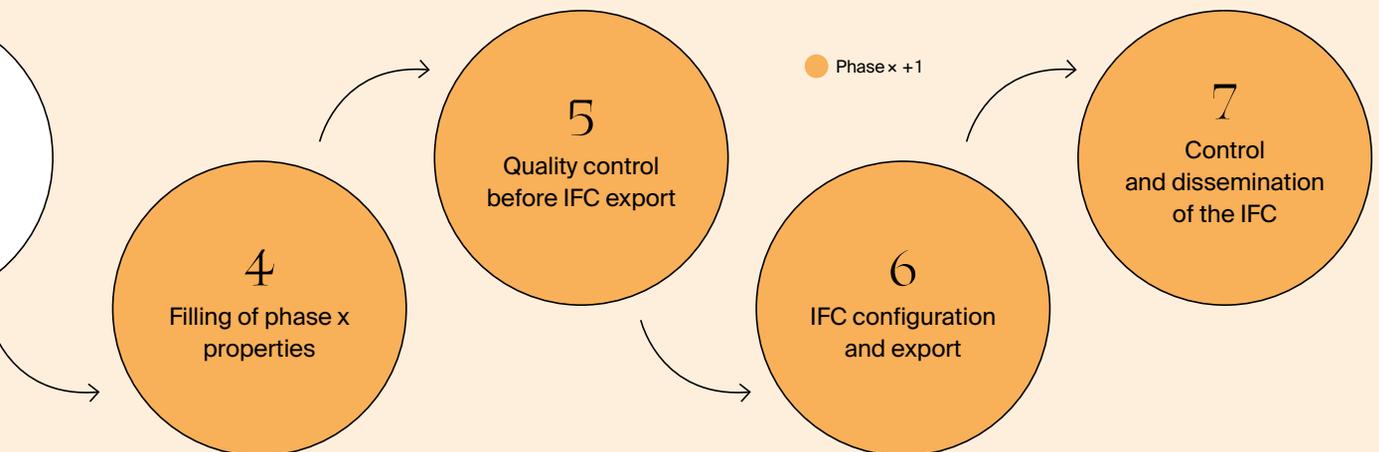
Pour les utilisateurs d'Archicad ²:

Le guide Archicad met à profit les fonctionnalités natives de configuration de l'outil qui permettent d'implémenter les IDS fournis suivants:

- CRTI-B Classification Archicad – phase x Vx.x.xml: fichier de classification compatible Archicad basé sur la classification FR de Archicad 2.0 et incluant les propriétés requises et les liens entre propriétés et chaque entrée de la classification.
- CRTI-B Archicad IFC 2x3 & IFC4 traducteur Vx.x.tpl:

¹ Source: www.digitalbuilding.lu/guide-d-interoperabilite/introduction

² Source: www.digitalbuilding.lu/generalite-logiciel/guide-archicad



Template Archicad intégrant le traducteur IFC vers les deux formats IFC ainsi que le mapping de chaque propriété Archicad vers la propriété IFC et le Pset requis.

Après avoir téléchargé et importé les fichiers de configuration, il vous faudra suivre les manipulations décrites pour implémenter les propriétés et configurer le mapping IFC. Dès lors, vous aurez accès aux propriétés définies dans les fiches GID et vous pourrez les compléter!

Avant l'export IFC, n'oubliez pas de contrôler la qualité de votre modèle comme le préconise l'étape 5 de cette méthode.

Pour les utilisateurs de Revit ³:

Revit ne déroge pas à la règle de la configuration initiale, au travers de quelques fichiers dédiés:

- exportlayers-ifc-IAI-adjusted-CRTIB Vx.x.txt: fichier de mapping général IFC 4 pour Revit, une version future séparée en IFC2x3 sera proposée ultérieurement,
- EN classification Manager Database CRTI-B v.xxx.XLSX: base de donnée pour le plugin classification Manager,
- IFC4 ou IFC2x3 RV CRTIB/ BIMIDS parois composites. JSON: fichier à charger dans le paramétrage de l'export IFC (4 ou 2x3 selon le fichier choisi),
- fiches-gid_revit-pset_xx-xxx_architect/structure/MEP4 ou 2x3.txt: fichier de mapping IFC, à charger dans la configuration d'export IFC pour l'IFC 4 ou 2x3.

Et comme avec Archicad, après avoir téléchargé et importé les fichiers de configuration, il vous faudra suivre les manipulations décrites pour implémenter les propriétés et configurer le mapping IFC. Cependant, il vous faudra utiliser des outils complémentaires à Revit:

- le plugin «IFC Exporter for Revit» vous permettra

- d'optimiser votre export IFC, le classification Manager, un module du plugin «BIM Interoperability Tool», pour gérer facilement la classification des objets,
- et un des deux outils proposés pour vous aider à remplir les propriétés demandées dans les bons objets:
 - le «AIA Editor» de Ekkodale (nécessitant l'utilisation d'autres fichiers de configuration),
 - la «palette GID», un outil «made in Luxembourg» de BIMconsult.

À vous de jouer!

L'essor du BIM dans les marchés au Luxembourg va certainement diriger les donneurs d'ordres vers les standards portés par le CRTI-B, dont les niveaux de détail GID. Le moment est donc opportun pour chaque bureau d'architecture et chaque bureau d'études en génie civil ou en techniques du bâtiment de s'intéresser aux outils et méthodes proposés afin de bien s'y préparer techniquement parlant. D'autres outils seront d'ailleurs ajoutés à la méthode, comme ALLPLAN par exemple, pour lequel le travail est en cours.

Et si vous avez des questions, chaque page du guide d'interopérabilité possède une icône de commentaire en bas de page qui vous permettra de solliciter l'aide du CRTI-B. N'hésitez pas non plus à contacter l'OAI, qui se chargera de traiter vos questions, sur ce sujet particulier comme sur le BIM en général.

³ www.digitalbuilding.lu/generalite-logiciel/revit

Fig. 1
Utilisation de la «palette GID» dans Revit pour implémenter les propriétés d'un mur
Fig. 2
Renseignement d'une propriété issue des fiches GID dans Archicad

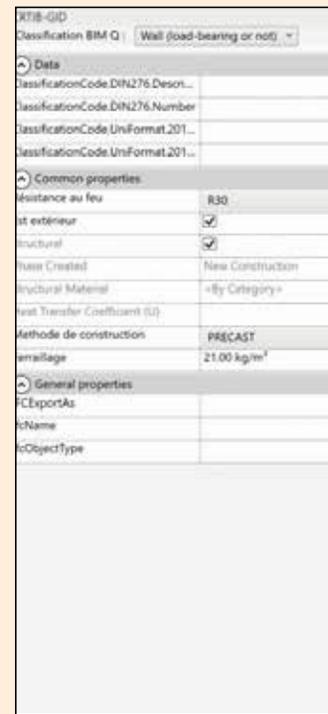
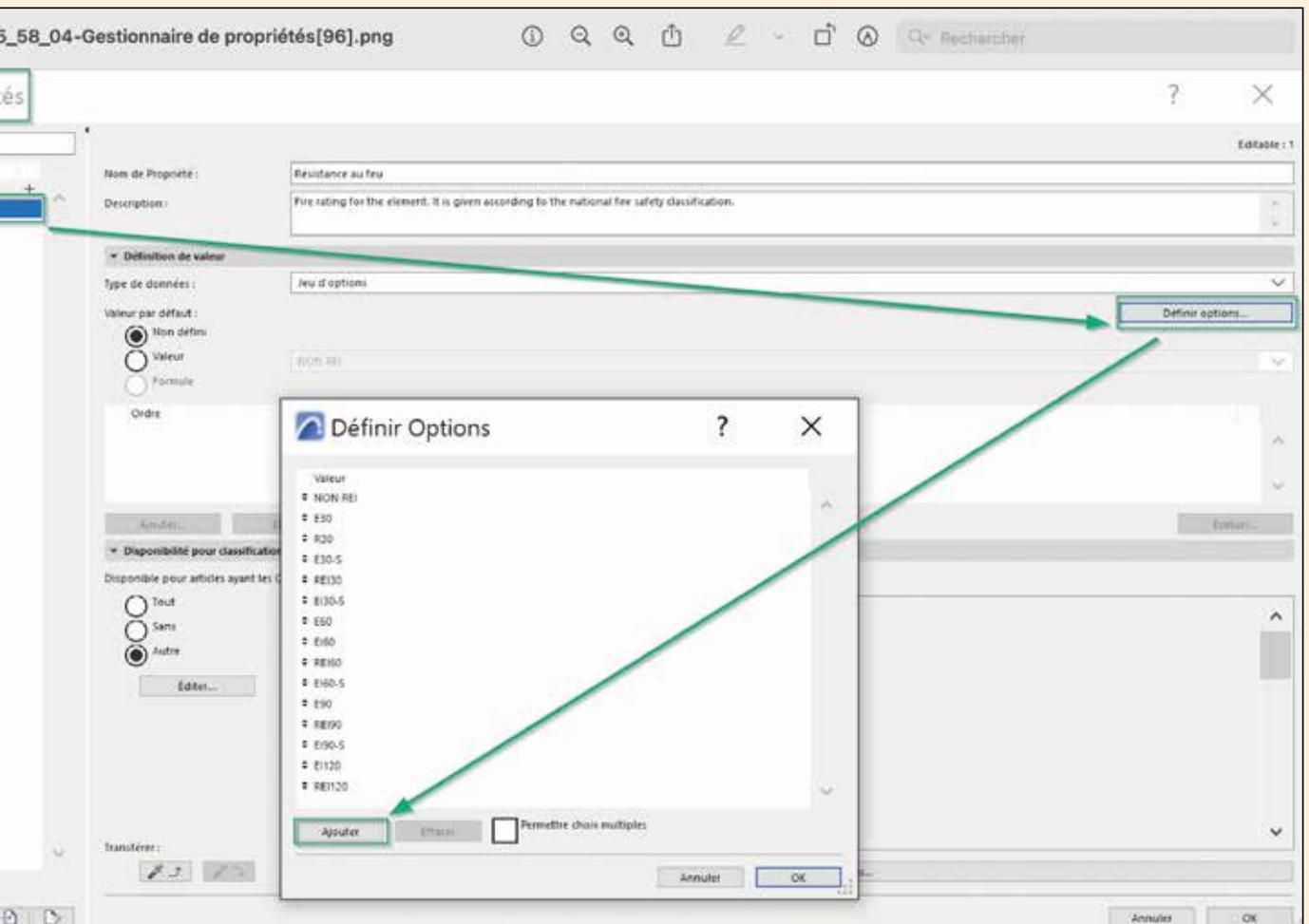
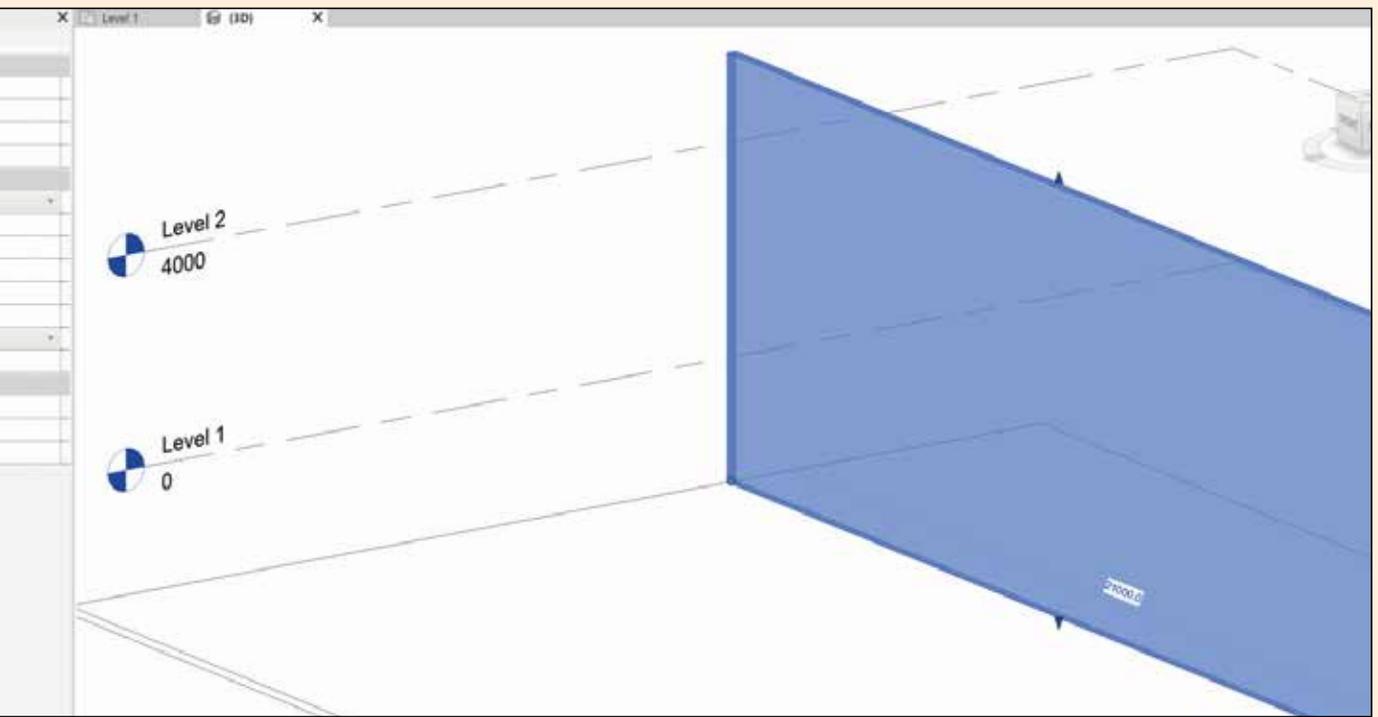


fig.1



fig.2



MOAI

Une nouvelle fiche de travail complémentaire FC.23

Déroulement du traitement d'un dossier de demande d'autorisation «Commodo-Incommodo» et suivi de l'accompagnement des projets pilotes.

COMMISSION OAI
«MAÎTRISE D'OEUVRE OAI» :
Corinne Stephany
Marc Feider
Gilles Christnach
Pierre Hurt
Suivi OAI :
Bertrand Bourdon



Le livre MOAI.LU est disponible dans l'espace Membres du site www.MOAI.lu.

**Contribuez à la MOAI
en transmettant vos
retours d'expérience
sur www.MOAI.lu !**

Nouvelle fiche de travail MOAI FC.23

Au cours de la tenue des commissions ayant pour objet la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils, un besoin a été identifié quant à la synthèse des délais liés aux processus de demande d'autorisation Commodo-Incommodo à partir de l'introduction du dossier auprès de l'Administration compétente jusqu'à la notification de la décision finale (réception de l'arrêté) dans un document unique ordonné de manière claire, graphique.

Ainsi, dans le cadre du développement de la MOAI, une nouvelle fiche de travail complémentaire a été créée afin de répondre à cette nécessité.

Ce document a pour but d'être un référentiel pour tout membre des bureaux concepteurs se posant les questions suivantes : quelle est la durée de traitement d'une demande d'autorisation pour un établissement de Classe XY ? Dans le cas d'un dossier de demande d'autorisation incomplet, quels sont les délais supplémentaires sur lesquels compter ?

Cet outil permettra aux membres de la maîtrise d'œuvre de se référer rapidement aux délais des procédures concernées, leur permettant un gain de temps notamment dans la confection de leur planning d'études.

Chapitre après chapitre, le contenu de la fiche zoom de plus en plus dans le détail du processus temporel de demande d'autorisation Commodo-Incommodo.

Tout d'abord, comme vue d'ensemble, des frises chronologiques présentent les délais globaux

pour les trois groupes de dossiers suivants :

- classe 1/1A/1B ;
- classe 2 ;
- classe 3/3A/3B.

À la clé, un tableau synthétise, par classe et par phase, les délais mentionnés dans les frises chronologiques générales.

Enfin, un diagramme présente le détail avec délais :

- des démarches à suivre par le requérant,
- des actions entreprises par les Administrations concernées dans le cadre du traitement du dossier de demande d'autorisation Commodo introduit.

Nous remercions vivement dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle fiche MOAI d'une part les bureaux Betic, Eneo et Jonas Architectes pour leur participation active quant au contenu et d'autre part l'administration de l'Environnement pour sa disponibilité au sujet de ses observations.

Retours d'expériences projets pilotes – Ambassadeurs MOAI

Pour faire suite à l'article dédié aux projets pilotes publié dans le Mag n°3 en avril dernier (page 64), un moment important de l'accompagnement de ces projets s'est déroulé récemment : celui de la rencontre entre les équipes de maîtrise d'œuvre et les ambassadeurs MOAI.

Suite à une présentation par la maîtrise d'œuvre des difficultés et points positifs rencontrés sur le projet à ce stade mais surtout de la manière dont elle a appliqué les principes collaboratifs MOAI.LU, des échanges intenses

et conviviaux ont eu cours permettant déjà d'alimenter des réflexions pour des futurs axes de développement de la MOAI.

- Campus scolaire et sportif à Warken: les ambassadeurs en la présence de Jos Dell, Marco Feider et Paolo Dal Zotto ont rencontré la maîtrise d'œuvre en date du 28 avril 2023.
- Extension de l'école fondamentale à Nommern: les ambassadeurs en la présence de Corinne Stephany, Patrick Nosbusch et Gilles Christnach ont rencontré la maîtrise d'œuvre en date du 23 mars 2023.

Nous remercions vivement les ambassadeurs en ce qui concerne leur disponibilité mais aussi les équipes de maîtrise d'œuvre pour la qualité de leur présentation.

Corpus documentaire MOAI.LU
Convention d'engagement de la maîtrise d'œuvre à collaborer selon la MOAI.LU:

Cette convention a pour but d'officialiser la volonté de chaque membre de la maîtrise d'œuvre, dans un document commun, suivant les principes collaboratifs de la MOAI et ce pour un projet spécifique; une version modifiable en format Word a été mise à disposition sur la page du site www.MOAI.lu.

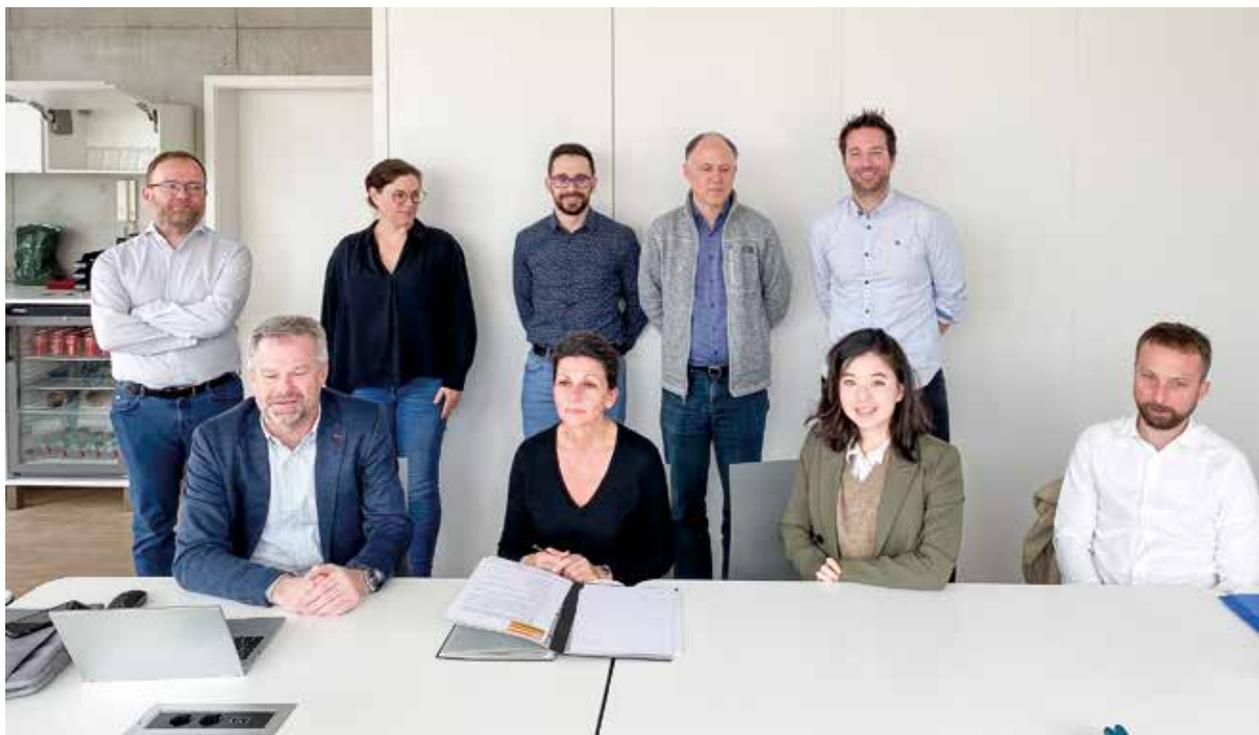
Ce type de document a été utilisé par les équipes de maîtrise d'œuvre des projets pilotes suivants et signé en présence de leur maître d'ouvrage:

- campus scolaire et sportif à Warken: convention signée le 9 mars 2023,
- extension de l'école fondamentale à Nommern: convention signée le 22 mars 2023,
- maison relais Koetschette: convention signée le 9 mars 2023.

Livre MOAI.LU: la version papier, victime de son succès, est arrivée à épuisement. La version online reste accessible sur l'espace membres. Le cas échéant, une réimpression papier d'une nouvelle version sera prévue en 2024–2025.

Réunion ambassadeurs MOAI du 23 mars 2023, projet d'extension de l'école fondamentale Nommern.

De gauche à droite:
au premier plan: Christian Streit, Diane Heirend, Michèle Boulay, Marcin Tecza;
au deuxième plan:
Patrick Nosbusch, Corinne Stephany, Jorge Goncalves, Étienne Bayenet (commune de Nommern), Germain Koeune (Gilles Christnach: présent par visioconférence).



Concours et résultats

Concours extension du CIPA Beim Klouschter à Howald

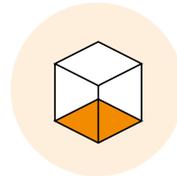
Lors d'une consultation rémunérée en deux phases organisée par LSC Engineering Group pour le compte de la commune de Hesperange pour l'extension du CIPA Beim Klouschter à Howald, le bureau d'architectes COEBA a reçu le premier prix. Cette extension nommée maison de soins est destinée à l'intégration d'une unité pour personnes âgées nécessitant des soins plus intensifs. L'extension sera une maison de soins avec 60 chambres incluant toutes les fonctionnalités nécessaires à son bon fonctionnement. La surface nette sera d'environ 5 000 m². La synergie entre l'extension et le bâtiment existant est très importante. La CIPA continuera son fonctionnement pendant la phase de construction.



Localisation

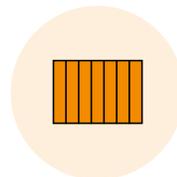
L'implantation de la nouvelle structure au sud du bâtiment existant se fait en référence à la grande qualité spatiale de la nature environnante: le parc et ses chemins piétonniers bien fréquentés sont préservés et l'importance de l'allée de platanes est soulignée. En même temps, la disposition des bâtiments offre une orientation idéale des espaces de vie avec des vues sur la nature environnante. La vue sur le parc ou les arbres est garantie

depuis chaque chambre privée, tandis que les espaces de rencontre, du personnel, du jardin thérapeutique et de la terrasse s'ouvrent sur la forêt avec une vue dégagée.



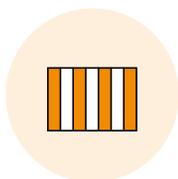
Volume

La volumétrie du bâtiment composée de deux ailes et d'un volume de liaison permet de s'adapter aux différentes hauteurs du bâtiment existant. L'aile avant comportant deux niveaux reste peu élevée pour ne pas concurrencer le volume bas de l'accueil du bâtiment existant. Tandis que l'aile arrière des logements s'adapte à la hauteur des ailes de logements du CIPA.



Extérieur

La façade de la maison de soins en bardage vertical en bois prégrisé se marie à son environnement naturel tout en créant le lien entre cet environnement et le bâti existant. L'uniformité de la façade avant permet de rester sobre et discret par rapport au bâtiment existant. L'impact du raccord au bâtiment existant est réduit au minimum.



Habillage

Une alternance de lamelles en bois brûlé et de lamelles en aluminium anodisé teinte champagne vient animer, dans un jeu dynamique, la façade du volume de liaison.



Orientation

L'orientation côté Sud, des câbles fixés sur la façade permettant à des plantes grimpantes de monter du sol ou de retomber de la toiture. Cette façade verte offre un ombrage naturel en supplément à l'ombrage créé par le bardage bois sur cette façade plus exposée tout en contribuant à la biodiversité.



Durabilité

Une grande priorité du projet est notre réflexion sur la durabilité, l'écologie et la longévité. L'extension est conçue à partir de modules en bois préfabriqués, dont le haut degré de préfabrication minimise le temps de construction sur place et donc l'exposition des habitants au bruit des travaux. Tout à fait dans l'esprit de l'économie circulaire, il est également possible de démonter et de recycler les matériaux ultérieurement.



Toiture

La toiture constitue la cinquième façade du bâtiment. Grâce à son complexe de toiture verte intensive plantée de fleurs et graminées, elle constitue un véritable réservoir de biodiversité.



Ressource

L'utilisation de techniques exigeantes (en termes de ressources) est optimisée grâce à des mesures de construction intelligentes : le bâtiment dispose ainsi d'un rafraîchissement nocturne naturel et d'un rafraîchissement adiabatique, d'une protection solaire passive sous forme d'arbres et de plantations, ainsi que de la réutilisation des eaux grises et des eaux de pluie.



Matériaux

La majorité des matériaux de construction utilisés ont un caractère écologique : le bois est utilisé pour la structure porteuse et des revêtements, la cellulose comme matériau d'isolation, l'argile comme ressource importante pour l'aménagement intérieur et le caoutchouc sans émissions pour les revêtements de sol.

DOSSIER JURY

Maître d'ouvrage :
AC Hesperange

Objet de la procédure :
CIPA Beim Klouschter

Type de procédure :
Consultation rémunérée d'architectes

Organisateur du concours :
LSC Engineering Group

Membres du préjury :
Samuel Majerus, Stéphanie Ansay; Myriam Hengesch

Président du jury :
Marc Lies

Membres du jury :
Marc Lies - Bourgmestre;
Romain Juncker - échevin;
Franck Siebenbour - service technique;
Tom Frising - service technique;
Tatiana Fabeck - Architecte OAI;
Jim Clemes - Architecte OAI;
Tom Beiler - Architecte OAI;
Romain Schmiz - Architecte OAI (décédé en cours de procédure)
Roger Langers - Service de l'Urbanisme;
Jérôme Britz - Secrétaire communal

Date de proclamation des résultats : 22.03.2022

Nombre de candidatures reçues : 9

Nom des participants admis au concours : 3

Le projet présenté permet de conserver le parc actuel. L'allée est revalorisée et augmente la qualité générale du site. Elle dirige le promeneur vers le parc au sud. Le comité félicite le choix de l'implantation qui est réussie et subtile.



2^e PRIX VALENTINY HVP ARCHITECTS

Le projet place l'être humain et la qualité de vie des occupants au cœur de la réflexion. Les vues vers les cours plantées et la conception des espaces communs soulignent une réflexion poussée sur la lumière, le vécu des espaces, ainsi que l'orientation des résidents au niveau d'une unité de soins.



3^e PRIX WITRY & WITRY SA

L'implémentation de l'extension est respectueuse du bâtiment existant. L'utilisation de l'idée de monastère avec chemin de croix est intéressante.



photos © VALENTINY; Witry & Witry SA

Concours d'architectes « Glamping Cabins »

Le projet « Tiermchen », réinterprétation d'une tour de château, a remporté la première place !

En date du 16 mai 2023 a eu lieu la remise des prix du concours d'architectes « Glamping Cabins ». Organisé par la Direction générale du tourisme et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) ce concours vise à stimuler la création de nouveaux types de logements touristiques en milieu rural. En effet, les « Glamping Cabins » représentent un type d'hébergement insolite de haute qualité qui est destiné à une implantation dans des lieux touristiques existants, permettant ainsi de soutenir les acteurs touristiques dans leurs projets de développement de l'offre d'hébergement.



De gauche à droite sur la photo :
Carolina Lazo Albrecht (architecte urbaniste, Sideshore Architecture et Urbanisme), Aracelis Lucia Jimenez (architecte, Sideshore Architecture et Urbanisme), Pierre Hurt, Heather Yanusas (architecte, Sideshore Architecture et Urbanisme), Solène Sillière (architecte, jusqu'au 14/02 chez Saharchitects), Paolo Palomba (architecte, Saharchitects), Stéphanie Law (architecte, Saharchitects), Michelle Friederici, Maude Rentmeister (architecte, Saharchitects), Lex Delles, Sahar Azari (architecte, Saharchitects), Paul Mathey (architecte, Paul Mathey Architecture & Design).

Parmi les 26 concepts soumis, le projet « Tiermchen » du bureau Saharchitects a été déclaré vainqueur par un jury interdisciplinaire. Ce projet est inspiré par l'architecture médiévale et fait référence aux châteaux qui jalonnent le Grand-Duché. Le choix d'une structure apparente en bois est de plus une référence directe aux forêts luxembourgeoises. Par ailleurs, la cabane se hisse sur des pieds en acier, rappelant ainsi le passé sidérurgique des régions du Minett. Le projet est en outre pensé en modules scindables pour faciliter son transport et son implantation. Ces modules sont ainsi empilés, afin de limiter l'impact au sol et de le laisser intact. Il est à noter que la Direction générale du tourisme fera élaborer les plans de construction détaillés du projet « Tiermchen ». En vue de l'obtention de ces plans de construction détaillés, tout investisseur intéressé, personne physique ou personne morale de droit privé ou public, est invité à contacter la Direction générale du tourisme.

Les deuxième et troisième prix du concours d'architectes « Glamping Cabins » ont respectivement été décernés au projet « Yook » du bureau Sideshore Architecture + Urbanism et « Schauteng » du bureau Paul Mathey Architecture & Design.

Le Ministre du Tourisme, Lex Delles, a souligné lors de son intervention que « mettre en valeur les atouts touristiques du milieu rural et développer l'hébergement touristique dans ces régions fait partie de nos priorités politiques. Je me réjouis donc particulièrement que les lauréats du concours d'architectes « Glamping Cabins » aient réussi à élaborer des projets qui ont le potentiel de contribuer à la redynamisation de l'offre touristique en milieu rural. Ce constat vaut particulièrement pour le projet « Tiermchen » qui se distingue par son caractère novateur et son approche durable. »

Pierre Hurt, directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), a souligné que «cette initiative s'inscrit dans l'objectif de l'OAI visant à dynamiser la culture des concours au Luxembourg. À cet effet, l'OAI a mis en place un nouveau site www.ConcoursOAI.lu, qui a permis la remise en ligne des candidatures. Ce type de concours répond à un réel besoin, en témoigne le succès impressionnant avec la remise de 26 projets!»

Michelle Friederici, présidente de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et présidente du jury, a présenté les résultats des travaux constructifs du jury lors de sa séance du 6 mars 2023. Outre les trois prix, les projets «Assemblage» du bureau Études F et «ready MADE» du bureau YO Studio ont été récompensés par un Prix spécial chacun. Par ailleurs, les projets «Le shed» du bureau aeco Atelier d'Architecture, «Den Polyreflekt» de Joni Da Cruz, «3^Eck» du bureau Medinger Architecture, «Den Buergi» du bureau Niche(s) Atelier d'Architecture et «De Minett» d'Alban Wagener ont chacun reçu une mention.

Les 26 panneaux ont été exposés au siège OAI jusqu'au 14 juillet 2023. Ils seront repris lors du salon HOME EXPO du 5 au 8 octobre 2023 dans les halls de Luxexpo The Box.

PLUS D'INFORMATIONS

Les 26 projets proposés sont repris sur le site www.ConcoursOAI.lu qui reprend également des informations complètes sur la procédure.

La composition du jury:

- Michelle Friederici, architecte, présidente de l'OAI, présidente du jury
- Claudine Kaell, architecte, déléguée OAI
- Dirkjan Van Berkum, Fédération CAMPRILUX
- Anne Meyers, Association pour la promotion du tourisme rural au G-D de Luxembourg
- Romain Weber, Fédération HORESCA
- M. Robi Baden, Office Régional du tourisme Mullerthal - Petite Suisse Luxembourgeoise
- M. Ricky Wohl, Direction générale du tourisme au Ministère de l'Économie remplacé par M. Georges Gengler, Direction générale du tourisme au Ministère de l'Économie



Pour en savoir plus:
www.concoursaii.lu/resultats



1^{er} PRIX

SAHARCHITECTS
(Projet n° 571613 - Glamping Tuurm/Tiermchen)

Commentaire du jury: En intégrant une identité régionale par le biais des pieds en acier (Minett) et du bois utilisé pour le bardage (Éislek), matériaux produits localement et entièrement recyclables, le projet «Glamping Tuurm» affiche une grande originalité et une bonne valeur de reconnaissance.

2^e PRIX

SIDESHORE ARCHITECTURE + URBANISM
(Projet N° 302918 - Yook)

Commentaire du jury: Le projet offre un design original en limitant l'emprise au sol et en offrant une vue dégagée.



3^e PRIX

PAUL MATHEY ARCHITECTURE & DESIGN
(Projet N° 719062 - SCHAUTENG)

Commentaire du jury: Une forme compacte et originale qui peut être facilement intégrée dans différents paysages; espace de vie aménagé sur un seul niveau.



PRIX SPÉCIAL

ÉTUDES F
(Projet N° 160921 - ASSEMBLAGE)

Commentaire du jury:
Le système de la structure primaire est très modulable, cependant les différents modules de vie semblent difficilement accessibles.



PRIX SPÉCIAL

YO STUDIO
(Projet N° 180369 - READY MADE)

Commentaire du jury:
L'idée est originale mais difficile à commercialiser, manque l'aspect « Glamping ».



photos © SIDESHORE Architecture + Urbanism; Paul Mathey Architecture & Design; Etudes F; YO Studio

MENTION

AECO ATELIER D'ARCHITECTURE
(Projet N° 280110 - Le Shed)

Commentaire du jury:

Un projet affichant une bonne luminosité mais avec une emprise au sol élevée.

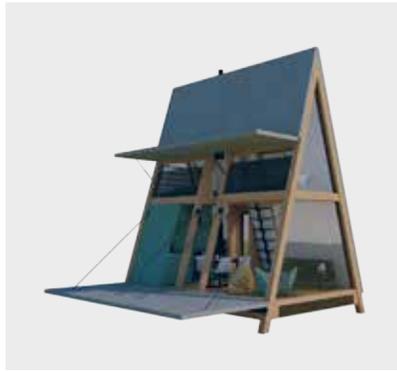


MENTION

MEDINGER ARCHITECTURE
(Projet N° 101219 - 3^ECK)

Commentaire du jury:

Le projet offre une grande luminosité, cependant, dû aux grands éléments basculants, son utilisation est limitée à la période estivale.



Mention

ALBAN WAGENER
(Projet N° 125489 - De Minett)

Commentaire du jury:

Un projet qui offre une grande luminosité et une bonne accessibilité, qui manque cependant d'originalité.



photos © aeeco Atelier d'Architecture; Joni Da Cruz; dinger Architecture; Niché(s) atelier d'architecture Sandrine Moura; Alban Wagener

MENTION

JONI DA CRUZ
(Projet N° 860620 -
Den Polyreflekt)

Commentaire du jury: Design au charme d'une serre; aspect écologique sous-développé.



MENTION

NICHE(S) ATELIER
D'ARCHITECTURE
SANDRINE MOURA
(Projet N° 225179 - Denbuergi)

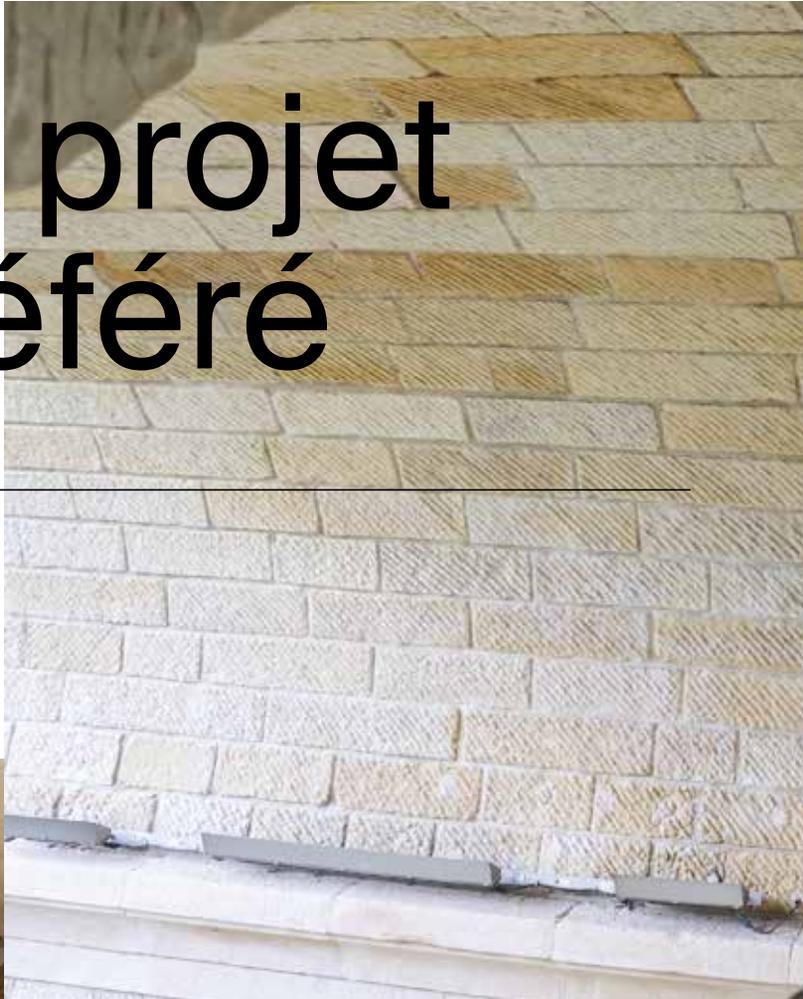
Commentaire du jury:

Une façade originale, une utilisation de l'espace très optimisée.



Mon projet préféré

La passerelle cycliste du pont Adolphe par Corinne Cahen



La passerelle cycliste du pont Adolphe est un projet important à mes yeux pour plusieurs raisons. Je suis originaire du quartier Gare. L'avenue de la Liberté est ma rue. Celle que l'on appelle aussi la Nei Avenue mène directement au pont Adolphe, nommé le Nei Breck. Il existe donc une forte connexion entre les deux. Durant mes études, je travaillais comme guide touristique et ce pont est devenu l'un de mes lieux de prédilection durant mes visites.

Lors de mon premier conseil des ministres il y a presque dix ans, nous avons discuté du projet de piste cycliste accompagnant la rénovation du pont. Comme l'Unesco avait marqué son accord, j'ai insisté sur l'importance de ce projet. À l'époque de sa construction, le pont Adolphe était le plus grand pont en arc. La touche de modernité apportée grâce à la passerelle



FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage:
MDDI - Administration des ponts
et chaussées

Architecte:
Christian Bauer & Associés

Ingénieurs-Conseils: InCA

Année de construction: 2014-2017

Longueur: 153 m

Largeur: 4 m



cycliste rend cet ouvrage exceptionnel d'un point de vue architectural.

Cette attraction incontournable offre aujourd'hui un point de vue unique sur la ville, la cathédrale ou encore la Gëlle Fra. C'est incroyable de voir la ville s'éveiller depuis cet endroit.



Actualités

Un été sous le signe de la transition écologique au luca

La programmation de cette année se poursuit sous le signe de la transition écologique. Du 1^{er} juillet au 7 octobre, le luca accueille une vaste exposition qui vise à rendre accessible à un large public le travail réalisé par les quatre équipes finalistes de la consultation internationale « Luxembourg in Transition ». Cette exposition, réalisée sous le patronage du département de l'aménagement du territoire au ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, a pour ambition de montrer l'ampleur du défi que représente la décarbonation du territoire luxembourgeois et de son aire fonctionnelle transfrontalière, mais aussi que des scénarios d'avenirs plus durables peuvent être aussi les plus souhaitables.

Le 21 septembre, le luca clôturera son programme autour de la Biennale Internationale d'Architecture de Venise avec la première conférence publique au Luxembourg des deux curatrices du pavillon luxembourgeois 2023, Francelle Cane et Marija Marić. Guidées par une approche critique, les curatrices partageront les dessous de leur projet de recherche et d'exposition « Down to Earth » ainsi que les questionnements soulevés par le projet de « space mining », à savoir le projet d'extraction de matériaux dans l'espace. L'occasion notamment d'interroger les thèmes de la propriété, du sol et des communs, ainsi que les pratiques d'exploitation des ressources, ou encore le rôle des médias dans la construction de fictions économiques.

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine –

dont la thématique cette année, « Living heritage », met l'accent sur le patrimoine immatériel et les savoir-faire – le luca a le plaisir d'accueillir l'architecte Diane Heirend le 26 septembre qui, s'appuyant sur de sérieuses recherches documentaires, a réalisé avec une sensibilité exemplaire la restauration de la villa Kutter, important monument du patrimoine luxembourgeois.

De la mi-juillet à la mi-septembre, le luca relance son programme scolaire grâce au kit « LABO Patrimoine », dédié aux écoles primaires et aux maisons relais. Ce projet, réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, propose différents kits d'excursions pédagogiques pour initier et sensibiliser les élèves des cycles 3 et 4 au patrimoine et à l'architecture luxembourgeois.



À PROPOS DU LUCA

Le luca - Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif avec pour principale mission d'assurer la promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. Son but est de développer, auprès du public en général et des professionnels en particulier, la conscience d'une continuité du patrimoine architectural : historique, présent et futur. www.luca.lu



Pour suivre l'actualité du luca rendez-vous sur luca.lu

Cycle de formation OAI 2023 pour architectes et ingénieurs-conseils

Découvrez une sélection
de modules proposés en 2023



Management de bureau et gestion de projet

Gestion de chantier
et de suivi de projet

— 16.10.2023, 7h, FR
— Référence : CA012CJ

Gestion administrative et finan-
cière d'un bureau d'architectes
et d'ingénieurs-conseils

— 26.10.2023, 4h, FR
— Référence : CA060CJ

Confort et bien-être

Le pouvoir de la couleur sur
notre bien-être et son influence
dans la perception de notre
environnement

— 05.10.2023, 4h, FR
— Référence : CA312CJ

Barrierefreies Planen und Bauen

— 13.10.2023, 4h, FR
— Référence : CA316CJ

Bâtiments accessibles – De la planification à la réalisation

— 07.11.2023, 4h, FR
— Référence : CA367CJ

Matériaux, techniques et mise en œuvre

Lernen aus Schäden – Holzschädlinge

— 28.09.2023, 4h, DE
— Référence : CA313CJ

L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux sains et durables dans l'architecture intérieure

— 03.10.2023, 7h, FR
— Référence : CA365CJ

L'électricité dans le BIM (BIM – Électrique)

— 08.11.2023, 14h, FR
— Référence : CA303CJ

Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Attribution des missions de
membres OAI - Circulaire OAI
n°34, manuel OAI concours

— 22.11.2023, 4h, FR
— Référence : CA305CJ

Énergie et construction durable

Smart City – L'innovation pour
une ville durable et connectée

— 18.10.2023, 7h, FR
— Référence : CA279CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass
das Programm der angebotenen Kurse, sowie die
Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden:
www.oai.lu/formation

→ Le programme complet du cycle 2022, de même que
les dates et horaires sont mis à jour continuellement:
www.oai.lu/formation



HOUSE OF
TRAINING

→ customer@houseoftraining.lu / (+352)46 5016-1

#YoungPlanners

OAI

Première d'une série de visites « bâtiments durables », la visite du Campus Scolaire Wobrécken s'est avérée être un rendez-vous inspirant, rassemblant environ 25 YoungPlannersOAI. Dirigée par l'architecte lui-même, Pit Kuffer de Witry & Witry, la visite a offert une occasion unique de se plonger dans le concept, les techniques de construction et les défis rencontrés tout au long du processus de construction. Le complexe scolaire a été construit pour environ 400 enfants, offrant une nouvelle école primaire associée à une maison relais, une salle de sport et une crèche séparée. Situé le long du boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Esch-sur-Alzette, cet ensemble apporte une nouvelle qualité urbaine au quartier. En pénétrant dans le bâtiment, construit entièrement en bois, les participants ont été plongés dans une ambiance chaleureuse et invitante, donnant le ton à une expérience mémorable. Au fur et à mesure que la vision architecturale se déployait, l'architecte a mis en lumière les éléments de conception innovants qui ont rendu ce bâtiment véritablement durable. Un sentiment de tranquillité imprègne l'espace, invitant les enfants à interagir avec leur environnement. L'atrium intérieur, soigneusement conçu, caractérisé par son espace remarquable, sert de cœur du bâtiment réunissant les différents espaces éducatifs. Après cette visite inspirante, les YoungPlannersOAI ont poursuivi leurs discussions dans un endroit cosy, accompagnés d'une bière et d'un barbecue. Après le succès de cette visite, nous avons hâte de découvrir la suite de la série d'explorations architecturales. Restez à l'écoute pour de futures visites de bâtiments exceptionnels qui incarnent l'esprit de durabilité et d'ingéniosité.



witry & witry et Maison Relais
Wobrécken à Esch-sur-Alzette

Plus d'informations :

École et Maison Relais Wobrécken Esch-sur-Alzette

(witry-witry.lu)

Conférence de la rentrée OAI: European Year of Skills

La recherche de jeunes qualifiés est actuellement un défi dans tous les secteurs.

Des efforts particuliers sont nécessaires lorsque le secteur en question, comme c'est le cas pour les concepteurs et la construction en général, doit en parallèle développer sa performance.

Cette thématique importante fera l'objet de la conférence de la rentrée par l'OAI en collaboration avec la House of Training dans le cadre de la « European Year of Skills ».

Cela sera également l'occasion de célébrer les 20 ans du programme de formations continues mis en place par l'OAI pour les membres OAI, les cadres et dirigeants du secteur de la construction, ainsi que les personnes intéressées des secteurs étatique et communal.

— 25.09.2023, 17h30

(accueil 17h00)

— Lieu: Chambre de Commerce

— Inscription: à venir sur www.oai.lu rubrique « Agenda »



HOME EXPO

C'est LE rassemblement de deux événements incontournables au Luxembourg et la Grande-Région: HOME EXPO et la Semaine Nationale du Logement. L'OAI présentera sur son stand le Guide OAI ainsi que la 4^e édition d'Architectour.lu

L'exposition des 26 projets proposés pour le concours « Glamping Cabins » organisée par la Direction générale du Tourisme et l'OAI sera également présentée.

— 05-08.10.2023

— Lieu: Luxexpo



Assemblée générale OAI

Cette manifestation annuelle, réservée aux membres de l'OAI, constitue un moment important dans la vie de l'Ordre.

Attention: l'assemblée générale a lieu exceptionnellement mercredi et non jeudi!

— 25.10.2023, 18h00

(accueil 17h30)

— Lieu: Chambre de Commerce

Foire de l'étudiant

L'OAI sera présent sur la plateforme digitale accessible une semaine avant la foire proprement dite (c'est-à-dire dès le 18 octobre 2023) jusqu'au 5 janvier 2024.

— 26-27.10.2023

— Lieu: Campus Belval



Bauhärepräis OAI 2024

Lancement de l'appel de candidature Janvier 2024.

— Remise des Prix:

10.06.2024, 18h30

(accueil 18h00)

— Lieu: Philharmonie

PROCHAINS
MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°5:

octobre 2023

Magazine OAI n°6:

février 2024

Magazine OAI n°7:

Juin 2024

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail: oai@oai.lu

En couverture

Lycée Michel-Rodange, Luxembourg
Jim Cledes Associates SA
Mersch Ingénieurs-Paysagistes SARL
Highlight du tour «Luxembourg I»
de la 4^e édition d'Architectour.lu
www.architectour.lu

